



BLOGUEURS ET CYBERDISSIDENTS DERRIÈRE LES BARREAUX

Mainmise de l'État sur Internet au Vietnam

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres

et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté. Article 3: Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4: Nul ne sera tenu en servitude ;



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif-----	4
Introduction-----	5
Taux de pénétration d’Internet au Vietnam-----	7
Multiplication du nombre des blogs -----	10
Restrictions légales imposées à la liberté d’expression sur le Web -----	12
Le nouveau décret de régulation d’Internet -----	15
Législation sur la sécurité nationale-----	17
Répression des blogueurs et des cyberdissidents -----	19
- Détention arbitraire -----	19
- Harcèlement, agression et intimidation -----	24
- Le Club des journalistes libres: les blogueurs Điều Cày, Tạ Phong Tần et Phan Thanh Hải-----	26
- Le cas de Dân Làm Báo – « Journalisme fait par les citoyens » -----	29
Avec leurs propres mots: extraits de blog -----	30
Conclusions et recommandations-----	38
Annexe I: Dispositions du Code pénal contraires au droit international en matière de droits de l’Homme-----	45
Annexe II: Recommandations émises par les États membres de l’ONU sur la liberté d’expression et la liberté de presse lors de l’Examen périodique universel du Vietnam en 2009-----	48
Annexe III: Liste des blogueurs et netizens derrière les barreaux-----	50
Annexe IV: Liste non-exhaustive de blogs dissidents au Vietnam-----	56
Annexe V: Résolution du Parlement Européen sur le Viêt Nam, en particulier la liberté d’expression (18 avril 2013) -----	57

Sommaire exécutif

Le Vietnam est le pays d'Asie qui connaît la plus forte augmentation en terme d'utilisateurs d'Internet. Aujourd'hui, ils sont plus de 31 millions – plus d'un tiers de la population – à utiliser Internet, contre 2 millions en 2000. Le taux de pénétration d'Internet est particulièrement élevé parmi les jeunes gens, il atteint jusqu'à 95% chez les 15-22 ans dans les grandes villes, et notamment à Hanoï et Ho Chi Minh Ville (Saigon). Les réseaux sociaux sont aussi très largement répandus, avec 80 pour cent des jeunes Vietnamiens qui ont au moins un compte dans ce type de réseau.

Le gouvernement vietnamien a vivement encouragé l'expansion d'Internet dans le but de contribuer au développement économique du pays. Toutefois, le Parti communiste vietnamien (PCV) entrevoit également le libre accès à Internet comme une menace potentielle pour son monopole politique. De ce fait, le gouvernement a intensifié la censure et les contrôles sur Internet, adopté de nouvelles lois plus contraignantes et s'est mis à arrêter, harceler et incarcérer les internautes. En décembre 2012, le Premier ministre Nguyễn Tấn Dũng a donné l'ordre aux forces de sécurité d'intensifier la lutte contre les « *forces hostiles* » qui utilisent Internet pour « *diffuser leur propagande qui est une véritable menace pour notre sécurité nationale et qui s'opposent au Parti communiste et à l'État* ».

Les blogs constituent, entre autres, l'une des cibles prioritaires de la répression du gouvernement. Des millions de blogs ont récemment proliféré, et malgré les restrictions qu'impose le gouvernement à cette forme d'expression, la « blogosphère » est dynamique et variée. Dans un système politique à parti unique, comme le Vietnam, les blogs constituent une source d'information indépendante et un lieu où peuvent s'exprimer toutes les opinions, ce qui est impossible dans les médias contrôlés par l'État. Ils servent également de plate-forme pour le militantisme des citoyens et représentent une nouvelle forme de « journalisme fait par des citoyens ». De plus en plus de dissidents, de défenseurs des droits de l'Homme et de journalistes ont recours aux blogs pour exprimer leurs opinions politiques, dénoncer la corruption et attirer l'attention sur la confiscation de terres et sur d'autres abus de pouvoir des fonctionnaires et des cadres du Parti. Grâce à cet outil de communication, une culture de la contestation est en train d'émerger au Vietnam.

Alors que les cyberdissidents au Vietnam sont confrontés à une législation, à des politiques et à des pratiques extrêmement restrictives en place depuis longtemps déjà, le gouvernement intensifie la répression contre la liberté d'expression exercée en ligne ou sur les canaux traditionnels.

En septembre 2012, les atteintes à la liberté d'expression sur Internet ont franchi un nouveau seuil, lorsque le Premier ministre a lui-même ordonné de punir toute critique envers le Parti communiste et le gouvernement, ciblant en particulier le nom de trois blogs dissidents. Ce même mois, les célèbres auteurs de blogs: Nguyễn Văn Hải (nom de plume Điếu Cày), Mme Tạ Phong Tần et Phan Thanh Hải, à l'origine du « Club des journalistes libres » ont comparu devant la justice pour avoir défendu les droits de l'Homme et encouragé des réformes démocratiques sur Internet. Ils ont été condamnés à des peines allant de quatre à douze ans d'emprisonnement.

Dans ce rapport, qui s'appuie sur les normes internationales relatives aux droits de l'Homme,

les statistiques provenant de la presse officielle du Vietnam et des articles publiés par les blogueurs et cyberdissidents vietnamiens, la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme cherchent à se faire l'écho des voix qui appellent au respect des droits de l'Homme au Vietnam. Nous adressons également des recommandations concrètes au gouvernement vietnamien et à la communauté internationale pour le respect et la promotion du droit fondamental à la liberté d'expression sur Internet et sur les médias traditionnels au Vietnam.

Introduction

La Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et son organisation membre, le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme, ont rapporté ces dernières années un nombre significatif de cas de violation du droit à la liberté d'expression ou à la liberté d'opinion au Vietnam. En 2012, la question de la liberté d'expression sur Internet a également été sous les feux des projecteurs avec la tenue du procès de trois blogueurs influents à Ho Chi Minh Ville (Saigon), le 24 septembre 2012. Les trois blogueurs, Nguyễn Văn Hải (alias Điếu Cày), Mme Tạ Phong Tần (blog « *Vérité et Justice* ») et Phan Thanh Hải (« *Anh Ba Saigon* »), fondateurs du « Club des journalistes libres », ont été condamnés respectivement à douze, dix et quatre ans de prison, suivis de cinq et trois ans de détention probatoire (assignation à résidence) pour avoir « *diffusé leur propagande contre la République Socialiste du Vietnam* » (article 88 du Code pénal vietnamien). Leur détention a provoqué un tollé général à l'échelle internationale et a donné lieu, entre autres, à des appels lancés par Barack Obama, Président des États-Unis, Navi Pillay, Haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'Homme et Catherine Ashton,¹ Haute représentante de l'Union Européenne. Elle a également eu des conséquences tragiques au Vietnam: Mme Đặng Thị Liêng, la mère de Tạ Phong Tần, s'est immolée par le feu le 30 juillet devant le Comité du peuple à Bạc Liêu pour protester contre l'incarcération de sa fille. Elle est décédée sur le chemin de l'hôpital.

Le cas de ces blogueurs n'est qu'un incident parmi d'autres dans la longue campagne de répression contre la liberté d'expression exercée en ligne ou sur les médias traditionnels au Vietnam. Ces violations sont en contradiction totale avec les recommandations qui ont été faites sur le respect de la liberté d'expression et que le Vietnam a accepté d'appliquer lors de son premier Examen Périodique Universel (EPU) en 2009 (voir annexe II). Elles révèlent également les politiques contradictoires du gouvernement en matière de développement d'Internet. D'un côté, le Vietnam soutient activement les technologies de l'information et des communications (TIC) et le e-commerce; il a lancé une soi-disant « Stratégie de décollage 2011-2020 » qui a pour but d'élever le secteur des TIC au niveau de celui de ses voisins.² Le gouvernement réalise que les TIC sont vitales pour le développement économique du pays et reconnaît Internet comme enjeu principal de « l'ère de la connaissance » à laquelle le Vietnam doit prendre part s'il veut assurer ces évolutions technologiques. De plus, en tant

1. « *La communauté internationale exige l'acquittement des blogueurs Dieu Cày, Phan Thanh Hai et Ta Phong Tan* », Quê Me: Action pour la démocratie au Vietnam, 23 septembre 2012, http://www.queme.net/eng/news_detail.php?numb=1911

2. Voir le chapitre sur le Vietnam du rapport mondial sur la liberté d'expression sur Internet 2012 publié par Freedom House <http://www.freedomhouse.org/sites/default/files/Vietnam%202012.pdf>

que membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Vietnam s'est engagé à soutenir le développement des TIC dans le cadre de l'ASEAN afin d'accroître la connectivité à Internet dans la région.³

D'un autre côté, le Parti communiste vietnamien (PCV) voit dans l'expansion d'Internet une menace sur son monopole du pouvoir. Hormis une brève période de relative tolérance en 2006, lorsque le Vietnam cherchait à intégrer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à accueillir le sommet sur la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) à Hanoï, le gouvernement a toujours imposé une répression farouche contre la liberté d'opinion sur Internet. Cela s'est traduit par un renforcement des contrôles sur Internet et ses fournisseurs d'accès, la surveillance et la censure, par l'arrestation, le harcèlement et l'intimidation des « cyberdissidents », et par l'introduction de nouvelles lois pour réprimer la publication de contenus polémiques sur le web. Les blogueurs sont les premières victimes de la répression menée par le gouvernement.

3. Masterplan for ASEAN connectivity, January 2011, <http://www.aseansec.org/documents/MPAC.pdf>

Taux de pénétration d'Internet au Vietnam

Internet s'est développé de façon spectaculaire depuis qu'il est apparu au Vietnam en 1997. Selon un rapport publié en 2012 par Cimigo, une société d'études de marché, le Vietnam a connu la plus forte croissance du nombre d'internautes de la région, il rattrape ainsi rapidement les taux de la Thaïlande et de la Chine. Le Ministère de l'information et de la communication du Vietnam (MIC) a annoncé en décembre 2012 que plus de 31 millions d'internautes utilisaient régulièrement Internet au Vietnam – ce qui représente plus d'un tiers de la population⁴ – et que le taux de pénétration atteignait 50% de la population en zones urbaines. 88% des utilisateurs qui accédaient au web depuis des cybercafés ces dernières années, ont désormais accès à Internet depuis leur foyer. Le taux de pénétration d'Internet est particulièrement élevé chez les jeunes – 60% de la population a moins de 35 ans au Vietnam – et il atteint une proportion de 95% à Hanoï et à Hô Chi Minh-Ville chez les 15-22 ans.⁵

L'accès à Internet via les téléphones portables a également augmenté rapidement et près de 10 millions de personnes utilisent le réseau basé sur la technologie de troisième génération (3G), introduite en 2009. Ce chiffre devrait croître de 400% sur les cinq prochaines années.⁶ Selon le Bureau des statistiques générales du Vietnam, le pays comptait 157,8 millions

d'abonnés à des services de téléphonie mobile en avril 2011.⁷ Ce nombre, de loin supérieur à la population du Vietnam qui compte 90 millions d'habitants, reflète le niveau élevé de connexion, mais il révèle aussi la grande disparité des richesses dans ce pays. Alors que les habitants des grandes villes sont nombreux à posséder plusieurs téléphones portables ou cartes SIM, on estime à 30 millions les gens qui n'ont accès à aucun type d'appareil mobile. Ces derniers sont plutôt répartis dans les zones rurales qui regroupent plus de 70% de la population.

YouTube, Twitter et les réseaux sociaux tels que Facebook sont disponibles au Vietnam. Depuis 2009, à la suite de mesures imposées par l'État — ce que le Vietnam a toujours refusé d'admettre — l'accès à Facebook est bloqué par intermittence. Cependant, les internautes vietnamiens avisés peuvent facilement contourner ces mesures. Sur les 6 derniers mois de 2012, ils étaient pratiquement un million à ouvrir chaque mois un compte Facebook, ce qui a propulsé le Vietnam au rang des pays ayant la plus forte augmentation d'utilisateurs de Facebook dans le monde. Le nombre total d'internautes connectés à Facebook a doublé pour atteindre 10 millions — un neuvième de la population selon les analystes des réseaux sociaux

4. « *Vietnam Marks 15 years of Internet* », VietnamPlus, 3 décembre 2012, <http://en.vietnamplus.vn/Home/Vietnam-marks-15-years-of-Internet-access/201212/30292.vnplus>

5. Cimigo NetCitizens 2012 <http://www.cimigo.vn/en-US/ReportDetail.aspx?ProductId=266>

6. « *3G market eyes 2014 breakthrough* », 20 décembre 2011, <http://english.vietnamnet.vn/en/science-technology/16502/3g-market-eyes-2014-breakthrough.html>

7. Voir Freedom House (idem note 2) et « *Vietnam subscriber base touches 174.3 millions as of the end of April*, » Business Times, 6 mai 2011, <http://vietnambusiness.asia/vietnam-subscriber-base-touches-174-3m-as-at-the-end-of-april/>.

chez Socialbakers.⁸ Les journaux sous contrôle de l'État, tel que Thanh Niên (« Les jeunes ») font même référence à leur propre page Facebook dans leurs articles.

Il existe aussi des réseaux locaux, dont le plus populaire est Zing.vn. Dans le but d'attirer de jeunes internautes sur son site web, il propose de la musique et des films américains à télécharger gratuitement sans licence. Il figure aujourd'hui parmi les 550 sites les plus visités du monde.⁹ Toutefois, les entreprises étrangères et notamment Coca Cola et Samsung ont retiré leurs messages publicitaires du site et ont fermé leurs comptes ZingMe en novembre 2012 en raison de problèmes de piratage informatique.¹⁰ Selon le Ministère de l'information et de la communication (MIC), 80% des jeunes Vietnamiens ont ouvert au moins un compte sur les sites de réseaux sociaux.¹¹

Conscient qu'il ne peut pas supprimer ces réseaux sociaux, le Vietnam a appris à les tolérer, et même à les exploiter lorsqu'ils peuvent servir les intérêts de l'État. Pendant plusieurs semaines, entre juin et fin août 2011, les jeunes Vietnamiens ont diffusé des messages sur Facebook et des SMS pour faire venir du monde aux manifestations qu'ils organisaient dans le but de protester contre les revendications de la Chine sur les îles convoitées des Spratleys et Paracels. Ils ont ainsi réussi à mobiliser des centaines de manifestants à Hanoï et à Saigon.¹² Les autorités ont d'abord toléré les manifestations afin d'adresser un signal indirect à la Chine. Mais elles ont fini par les interdire et ont réprimé les manifestants dans la brutalité. Un appel similaire à manifester a été lancé en juin 2012, mais il a été rapidement tué dans l'œuf par la police. Les moines bouddhistes et leurs partisans de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam (EBUV), et notamment son principal dignitaire Thich Quang Do, ont été systématiquement interceptés alors qu'ils tentaient de prendre part aux manifestations.

En vue de contenir le réseautage social et de le soumettre à un contrôle plus étroit de l'État, le gouvernement a lancé en mai 2010 sa propre version de Facebook, un réseau social géré par l'État, intitulé GoOnline. Pour ouvrir un compte les utilisateurs devaient obligatoirement entrer leur vrai nom et identifiant. Jusqu'à aujourd'hui, le site n'a connu qu'un succès relatif, mais le gouvernement cherche à atteindre les 40 millions d'utilisateurs (presque la moitié de la population) d'ici 2015. Selon le projet universitaire, OpenNet Initiative, qui étudie les pratiques de filtrage sur Internet, l'augmentation des membres du site renforcerait de manière significative les possibilités de contrôle et de surveillance de l'État.¹³

Bien que les ressources disponibles pour la censure sur Internet soient moindres comparé à la Chine, le Vietnam s'inspire du modèle chinois — en permettant un large accès au web tout en filtrant et en contrôlant son contenu, et en punissant sévèrement ses utilisateurs. La censure

8. Statistiques de Facebook sur le Vietnam <http://www.socialbakers.com/facebook-statistics/vietnam> et « *Vietnam's Blogosphere: The Battleground for Rival Factions of the Ruling Communists* » de Patrick Boehler, 27 déc. 2012, <http://world.time.com/author/timecommiral/>

9. Voir le classement d'Alexa: <http://www.alexa.com/siteinfo/zing.vn> (accessible le 21 novembre 2012).

10. « *Online piracy a big problem in Vietnam* », Chris Brummitt, Associated Press, 11 novembre 2012 http://www.siliconvalley.com/personal-technology/ci_21967091/online-piracy-big-problem-vietnam

11. « *Vietnam: No « Arab Spring » here, please* », Southeast Asia Press Alliance, 3 mai 2012 <http://www.seapabkk.org/seapa-reports/press-freedom-on-southeast-asian-countries/100584-vietnam-no-arab-spring-here-please.html>

12. Quê Me: Action pour la démocratie au Vietnam, http://www.queme.net/fra/news_detail.php?numb=1639 et la déclaration du Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme à la 18ème session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU à Genève, en septembre 2011, http://www.queme.net/eng/news_detail.php?numb=1686

13. « *Update on threats to freedom of expression in Vietnam* » de Irene Poetranto, OpenNet Initiative, 10 septembre 2012, <http://opennet.net/blog/2012/09/update-threats-freedom-expression-online-vietnam>

est exercée par les fournisseurs de services Internet (ISP). Le plus grand fournisseur ISP au Vietnam est la société détenue par l'État, la Poste et les communications du Vietnam (VNPT), suivi par Viettel, qui appartient à l'armée, et par la société privée vietnamienne de financement et de la promotion des Technologies (FTP Telecom). Dans une étude réalisée auprès de ces trois fournisseurs ISP, dont les tests se sont déroulés entre avril et août 2012, OpenNet Initiative (ONI) a démontré que tous ces fournisseurs filtraient et bloquaient un grand nombre de sites, et notamment les blogs politiques critiques, les nouveaux sites et les sites d'ONG nationaux et internationaux en faveur de la démocratie, de la liberté de culte et des droits de l'Homme. L'URL de la version vietnamienne du site web du Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme faisait partie des sites bloqués. Toutefois, le filtrage et la censure n'ont pas été exercés avec cohérence, et les URL dont l'accès était bloqué par un ISP pouvaient parfois être accessibles ailleurs. Selon les auteurs du projet ONI, cela n'est en rien un signe d'ouverture politique, puisqu'aucun ISP n'a été jugé « plus libre » que les autres. Cette imprévisibilité et ce manque de transparence sur les sujets à censurer rendent la tâche extrêmement difficile aux blogueurs qui peinent à se protéger, et instaure une culture de la peur.

De plus, tandis que le Vietnam justifie la censure de l'Internet comme une mesure visant à « protéger les jeunes des sites dangereux », OpenNet Initiative a constaté qu'« aucun fournisseur ISP n'a pris la peine de bloquer les contenus pornographiques ». Pour le gouvernement vietnamien, les sujets les plus « dangereux » demeurent la démocratie, la religion et les droits de l'Homme.

Multiplication du nombre des blogs

Parmi les moyens d'expression divers et variés sur Internet, ce sont les blogs qui ont eu le plus d'impact au Vietnam. Depuis 2005, lorsque Yahoo! a créé la première plate-forme dédiée aux blogs accessible aux internautes du pays, des millions de blogs ont essaimé un peu partout. Pour beaucoup de gens toutes classes sociales confondues, créer un blog a permis d'ouvrir de nouveaux horizons en matière de communication, d'échange et de discussion. Malgré les restrictions et la répression exercées par le gouvernement, le contenu des blogs est dynamique et diversifié. Au Vietnam, les blogueurs ne sont pas nécessairement des dissidents ou des militants, mais des citoyens ordinaires qui contournent les médias officiels pour accéder aux informations ou engager un débat qu'il est impossible d'obtenir dans la presse sous contrôle de l'État.

Au cours des deux dernières années, une forme de « journalisme à l'initiative des citoyens » a émergé à travers la publication de blogs. Des sites, tels que *danlambaovn.blogspot.com*, révèlent régulièrement des cas scandaleux de corruption, d'abus de pouvoir et de népotisme parmi les très hautes sphères du Parti communiste et de l'État. D'autres exposent les risques que présente l'extraction de la bauxite pour l'environnement, traitent des conflits territoriaux qui opposent la Chine et le Vietnam, abordent la question des droits de l'Homme — c'est-à-dire tous les sujets qui font l'objet d'une censure très stricte ou sont tabous dans la presse officielle. Grâce à des équipes de militants et de reporters qui prennent de réels risques pour envoyer en direct rapports, photos et vidéos de première main sur une grande variété de sujets sociopolitiques « sensibles », des sites comme *DanLamBao*, entre autres, offrent un média alternatif. Ils permettent de mobiliser l'opinion sur des questions comme le procès du Club des journalistes libres, et de lancer ouvertement des débats sur des sujets tels que les droits de l'Homme et la réforme démocratique. *Bauxite Vietnam* (*boxitvn.net/boxit.blogspot.com*) est un autre site influent, créé par Nguyễn Huệ Chi, Phạm Toàn et Nguyễn Thế Hùng, des intellectuels influents de Hanoï. Il dénonce les projets d'extraction de la bauxite initiés par le gouvernement et soutenus par la Chine dans les régions montagneuses du centre, la question des droits fonciers et bien d'autres sujets. Malgré des attaques répétées contre le site web et un embargo médiatique imposé par le gouvernement sur la région montagneuse du centre, ses reporters ont réussi à informer le public sur les risques en matière de sécurité et d'environnement liés à l'exploitation de la bauxite dans la région.

Malgré la féroce répression imposée par le gouvernement, les blogs exercent une influence croissante. Par exemple, la question des droits fonciers et de la confiscation brutale des terres agricoles par l'État pour de soi-disant projets de développement est délibérément étouffée dans la presse d'État. Mais, lorsque les blogueurs, comme Nguyễn Xuân Diện, publient des vidéos montrant la police anti-émeute tentant d'expulser violemment les fermiers de leurs terres, la nouvelle se répand instantanément sur le web comme une traînée de poudre, et le Premier ministre Nguyễn Tấn Dũng est obligé de s'excuser tandis qu'une enquête doit être ouverte. Dans l'affaire récente d'enlèvement par la police et de disparition de la jeune étudiante de 20 ans Nguyễn Phương Uyên, la vague d'indignation qui a envahi Internet au Vietnam a forcé les

autorités à admettre publiquement leurs égarements, démontrant ainsi la force des blogs comme aiguillon de l'opinion publique et moyen de pression efficace face aux autorités (*voir encadré*).



Le 14 octobre 2012, Nguyễn Phương Uyên, jeune étudiante de 20 ans à l'université d'agro-alimentaire d'Hô Chi Minh-Ville a été arrêtée à son domicile pour avoir écrit des poèmes critiques envers la Chine et pour avoir déposé des prospectus anti-chinois sur un pont. Elle a disparu quelque temps et la police a toujours nié avoir procédé à son arrestation. La nouvelle de sa disparition a été largement diffusée par les blogueurs et a soulevé l'indignation d'une grande partie de la population au Vietnam. Le 30 octobre, 144 intellectuels influents et vétérans du Parti ont envoyé une pétition au Président vietnamien Trương Tấn Sang exigeant qu'il s'explique immédiatement sur la disparition de la jeune fille. Bien que Uyên ne soit pas une blogueuse, la rapide diffusion de sa disparition en ligne a engendré un vent de protestation. Grâce à cette pression, trois jours plus tard, la police a dû reconnaître lors d'une conférence de presse la détention de l'étudiante dans une prison de la province de Long An, pour « *propagande anti-gouvernement* » (article 88). On a pu apercevoir Phương Uyên à la télévision d'État, visiblement ébranlée, « confessant » publiquement ses crimes. Depuis lors, elle n'a pas été autorisée à voir ses parents. Les surveillants pénitentiaires à Long An ont demandé à sa mère d'amener de l'argent et de quoi nourrir sa fille « *parce que la prison ne donne pas assez à manger* ». Ils ont pris l'argent et les provisions sans donner de reçu, et ont même confisqué une note portant l'inscription « Je t'aime » que sa mère avait glissée dans le sac de nourriture pour sa fille.

Avec cet afflux d'informations (actualité et débats d'idée) alternatives, les blogs répondent à un désir croissant du public pour un accès à une information et de nouvelles idées non censurées. Ils offrent un espace unique d'expression dans l'État à parti unique vietnamien où la société civile, la presse, les mouvements religieux et les syndicats sont muselés par le contrôle omniprésent du Parti communiste. En réprimant les blogueurs et en entravant la liberté sur Internet, non seulement le Vietnam bafoue le droit fondamental à la liberté d'opinion et d'expression de son peuple, mais il entrave également le développement intellectuel de la nation.

Restrictions légales imposées à la liberté d'expression sur le Web

L'article 69 de la constitution du Vietnam de 1992 garantit à tous les citoyens « *le droit à la liberté de parole, de presse, le droit à l'information; le droit de se réunir, de fonder des associations, de manifester conformément aux dispositions de la loi* ». Lors de son Examen Périodique Universel en mai 2009, le Vietnam a accepté de suivre les recommandations des États membres des Nations Unies en vue de « *garantir pleinement le droit de recevoir, de rechercher et de transmettre les informations et les idées conformément à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques* ».¹⁴

Cependant, il en va tout autrement dans la pratique. La liberté d'expression, qu'elle soit exercée sur Internet ou sur d'autres médias, est sérieusement bafouée par l'existence de tout un dispositif de lois et de réglementations nationales qui interdisent toute expression à l'oral ou à l'écrit jugée de nature à « *menacer les intérêts de l'État* ». Sur plus de 850 journaux et magazines, 68 stations de radio, des milliers de sites web d'actualité et 80 journaux en ligne, tous sont gérés et contrôlés par le Parti, l'armée ou des organismes gouvernementaux au Vietnam. Il n'existe pas de médias indépendants privés. Le Premier ministre vietnamien, Nguyễn Tấn Dũng a décrété que « *la presse ne devait pas rapporter d'informations qui nuisent aux intérêts de la nation* » et qu'au Vietnam « *les quelques 17 000 journalistes se devaient d'être de loyaux soldats au service de la nation* ».¹⁵

En vertu de la « *Décision 71* » (2004) émanant du Ministre de la Sécurité publique, les propriétaires de cybercafés sont responsables de l'activité en ligne de leurs clients, et à ce titre sont tenus de conserver la trace de leur identité. Le décret 97 et la circulaire d'application 7 (décembre 2008) promulgués par le Ministère de l'information et de la communication (MIC) prient les blogueurs de s'abstenir de faire des commentaires politiques ou sociaux de façon à « *contenir la propagande contre l'État et limiter l'utilisation des blogs qui nuisent à l'image du Parti et de l'appareil d'État* ». La décision 15/2010 du Comité populaire de Hanoï a ordonné l'installation dans plus de 4 000 cybercafés, magasins et fournisseurs de services à Hanoï un « *logiciel destiné aux cybermarchands* » mis à disposition par le gouvernement qui, selon les analystes, serait un logiciel de censure permettant aux autorités de suivre les activités des internautes sur le web et de bloquer l'accès à certaines URL, le cas échéant. Le décret 2/2011/ND-CP sur les médias, qui est entré en vigueur le 25 février 2011, prévoit de lourdes amendes contre les journalistes, et notamment les journalistes de média en ligne et les blogueurs. Les dispositions concernées sont cependant trop générales et trop vagues, comme par exemple, le non-respect de la loi sur la presse de 1990, qui exige de « *transmettre en toute honnêteté l'information nationale et internationale conformément aux intérêts de la nation et de son*

14. A/HRC/12/11, rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Vietnam, 17 septembre 2009.

15. « *Vietnam Journalists must serve the nation* », AFP, 19 janvier 2010.

peuple ». Depuis que ce décret est paru, les reportages d'investigation sur la corruption ont considérablement diminué dans la presse officielle.

Le Ministère de la Sécurité publique a mis en place une unité de « cyberpolice » destinée à repérer les envois d'informations interdites. Le Lieutenant colonel Đinh Hữu Tân, responsable du Bureau de la sécurité politique interne (PA38) à Hanoï, décrit la responsabilité du bureau en ces termes: « *contrôler le contenu de toutes les formes de communication publiées sur Internet, et notamment les articles de presse, les blogs, les commentaires* » ainsi que « *dénoncer toutes les activités qui profitent du secteur des communications pour enfreindre la loi. Le bureau travaille en partenariat avec les sections appropriées de la Sécurité à Hanoï pour répertorier et sanctionner ces violations* ». ¹⁶

Des centaines de blogs et de sites web ont été fermés, et les autorités ne s'embarrassent pas de dissimuler les faits. Lors d'une conférence de presse en mai 2010, le lieutenant général Vũ Hải Triều, directeur adjoint du Département général de la sécurité du Ministère de la Sécurité publique a révélé que son département avait « *détruit 300 pages et blogs individuels nuisibles sur le web* ». Depuis 2010, les cyberattaques contre les sites web exploités par les blogueurs ou militants vietnamiens ont été perpétrées aussi bien à l'intérieur qu'en dehors du Vietnam. En mars 2010, Google et l'entreprise de sécurité informatique McAfee ont découvert que des logiciels malveillants étaient utilisés dans le but d'infecter « *potentiellement des dizaines de milliers d'ordinateurs en [langue vietnamienne]* » dont le logiciel de clavier vietnamien de la Vietnamese Professionals' Society (VPS). Les machines infectées étaient utilisées pour espionner leur propriétaire ou pour mener des attaques par déni de service (DDoS) contre des blogs au contenu dissident. D'après les conclusions de Google, cette cyberattaque était spécialement destinée à faire taire les critiques à l'encontre du projet d'extraction de la bauxite au Vietnam soutenu par la Chine et qui fait l'objet de controverses dans le pays. McAfee a qualifié la cyberattaque de « *politique* » en indiquant que les « *auteurs pourraient bien être inféodés au gouvernement de la République Socialiste du Vietnam* ». ¹⁷

Les internautes au Vietnam sont légalement responsables de ce qu'ils reçoivent, ainsi que du contenu de ce qu'ils créent, diffusent et stockent. En vertu de la loi de 2004 sur la Sécurité nationale (32/2004/QH11), ¹⁸ l'organisme public chargé de la protection de la sécurité nationale est en droit de contrôler les ordinateurs ou tout autre matériel de communication appartenant aux individus et aux entreprises sur simple suspicion d'une violation de la sécurité nationale. À ce titre, il a aussi implicitement accès aux données codées conservées par les fournisseurs de solutions d'hébergement et autres prestations. ¹⁹

En raison de l'énoncé extrêmement vague des lois sur la sécurité nationale au Vietnam, les blogueurs ont fréquemment recours à l'autocensure pour se protéger contre d'éventuelles sanctions du gouvernement. L'une des méthodes les plus courantes consiste à désactiver l'option « commentaires des lecteurs » sous leur article pour éviter l'apparition de commentaires

16. « *Head of the Internal Political Security Bureau speaks on Internet surveillance* », DanLamBao août 2012. <http://danlambao.vn.blogspot.fr/2012/08/truong-phong-ninh-chinh-tri-noi-bo-noi.htm1#more>

17. *Google Links Web Attacks to Vietnam Mine Dispute*, Bettina Wassener, New York Times, 31.3.2010.

18. Site web du Ministère de la Justice, Loi sur la Sécurité Nationale (en anglais) http://vbqppl.moj.gov.vn/vbpq/en/Lists/Vn%20bn%20php%20lut/View_Detail.aspx?ItemID=7310

19. Rapport pays sur le Vietnam 2012, Business Software Alliance, http://portal.bsa.org/cloudscorecard2012/assets/pdfs/country_reports/Country_Report_Vietnam.pdf

« suspects » sur leurs blogs – et notamment des messages publiés par des agents de la Sécurité sur Internet (*công an mạng*) qui cherchent à fabriquer de fausses preuves à leur encontre. Dans un article intitulé « *Je suis victime d'un coup monté* », la blogueuse Tạ Phong Tần a déposé une plainte contre la police qui l'avait tenue responsable des commentaires spontanés et même des spams qui apparaissaient sur son blog et dans sa boîte aux lettres électronique.²⁰

Récemment, le Vietnam a commencé à déployer une « armée » de blogueurs « *parrainée par l'État* » en vue de soutenir la politique du Parti communiste et de critiquer les militants pro-démocratie sur le web. Mr. Hồ Quang Lợi, responsable du Département de l'éducation et de la propagande à Hanoï a déclaré que les autorités avaient engagé des centaines de soi-disant « *polémistes Internet* » pour lutter contre les « *forces hostiles du web* ». L'organisation qu'il a mise en place gère également, au bas mot, 400 comptes en ligne et 20 micro-blogs. Cette pratique s'inspire du modèle chinois des « *modérateurs d'Internet* » dont le but est de contrôler la diffusion de l'actualité et de manipuler l'opinion.²¹

20. « *I am victim of a plot* », *Tôi đang đối diện một âm mưu*, Tạ Phong Tần, <http://suthatconggy.multiply.com/journal/intern/6/6>.

21. *Vietnam admits deploying bloggers to support government*, BBC News 12 janvier 2013, <http://www.bbc.co.uk/news/world-asia-20982985>

Le nouveau décret de régulation d'Internet

En avril 2012, le Ministère de l'information et de la communication a fait circuler un avant-projet en prévision d'un nouveau « *décret sur la gestion, la mise à disposition, l'utilisation d'Internet et de contenu en ligne* ». Une version en troisième lecture, a été publiée sur le site web du Ministère de l'information et de la communication.²² Il devait être présenté devant l'Assemblée nationale en juin. Toutefois, l'avant-projet ayant fait l'objet de nombreuses critiques, le décret n'avait toujours pas été adopté en décembre 2012.

S'il était adopté sous sa forme actuelle, les sociétés Internet et les autres fournisseurs d'informations en ligne seraient obligés de coopérer avec le gouvernement pour réprimer tout un éventail de « *comportements interdits* » mal définis, et donc d'interdire de manière très large l'expression libre. Ceci constituerait une violation flagrante de la législation et des normes internationales sur les droits de l'Homme. L'article 5 du décret pose en particulier problème. En utilisant la forme de langage 'kafkaïen' présent dans presque toute la législation du Vietnam concernant le droit à la liberté d'expression, de religion, de réunion pacifique et d'association, l'article 5 interdit des faits et gestes très vaguement définis comme, par exemple, « *l'abus d'accès et d'utilisation d'Internet et des informations sur la toile* » pour « *s'opposer à la République Socialiste du Vietnam* », la « *mise en danger de la grande unité du peuple* » et la « *mise en danger des belles coutumes et traditions de la nation* ». L'article 25 exige que toute information diffusée sur Internet soit censurée en fonction des « *comportements interdits* » énoncés dans l'article 5.

Les versions précédentes du décret obligeaient les entreprises étrangères à établir des bureaux de représentation ou à obtenir un statut juridique au Vietnam, à installer leurs serveurs dans le pays, ou à s'engager par écrit à effacer toute information « illégale » afin que les internautes vietnamiens ne puissent pas avoir accès à l'information interdite. Toutefois, la dernière version du décret a apparemment assoupli les obligations auxquelles doivent se soumettre les entreprises étrangères. Elle les autorise à établir des bureaux de représentation au Vietnam ou à embaucher des particuliers ou des institutions vietnamiennes pour les représenter. Ces entreprises peuvent également coopérer avec les agences ou unités concernées pour supprimer toute information interdite. Les fournisseurs ISP étrangers devront néanmoins fournir des informations sur les internautes lorsque les organismes d'enquête leur en feront la demande.

Interrogée par le Vietnam sur l'avant-projet de décret, l'ambassade des États-Unis à Hanoï a envoyé une réponse détaillée, publiée sur le site web de Human Rights Watch. La chambre de commerce des États-Unis a également rendu publics ses commentaires sur l'avant-projet.²³

22. Consulter la traduction non officielle (en anglais) sur le site web du Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme http://www.queame.net/eng/docs_detail.php?numb=1983 et la version vietnamienne, sur le site du Ministère de l'information et de la communication, Hanoï, <http://mic.gov.vn/layknd/Trang/D%E1%BB%B1th%E1%BA%A3ongh%E1%BB%8Bdinhinternet.aspx>

23. Commentaires de l'ambassade américaine sur l'avant-projet du décret sur Internet, site web de Human Rights Watch http://www.hrw.org/sites/default/files/related_material/2012_Vietnam_UScomments.pdf
Chambre de commerce des États-Unis <http://amchamvietnam.com/download/1764/L2Rvd25sb2FkLzE3NjQ=>

Outre leurs préoccupations sur le côté réaliste de l'obligation de créer des filiales pour établir une présence commerciale au Vietnam — qui va à l'encontre de la tendance actuelle poussant à recourir aux services de *cloud computing* — les États-Unis ont exprimé leur profonde inquiétude concernant les incidences que pouvait avoir ce décret sur la liberté d'expression en ligne. *« De nombreuses dispositions du décret à l'étude, et notamment la description de plusieurs "comportements interdits" énumérés à l'article 5 sont trop générales et vagues, ce qui risque d'avoir des incidences néfastes sur le droit à la liberté d'expression individuelle au Vietnam. En effet, demander aux prestataires de services Internet de faire respecter ces interdictions très générales, et les rendre responsables en cas de manquement à ces obligations risquent de restreindre fortement les contenus légitimes accessibles. Le droit à la liberté d'expression est garanti en vertu de la Constitution du Vietnam, et le Vietnam se doit, en vertu de ses obligations internationales, d'assurer ce droit ».*

Au même moment, dans le cadre d'un mouvement qui n'a guère retenu l'attention à l'échelle internationale, le bureau du Premier ministre Nguyễn Tấn Dũng a travaillé sur le projet d'un nouveau décret sur les violations administratives de la liberté d'expression sur Internet.²⁴ Il prévoit de lourdes amendes en cas de « violation de la réglementation qui régit la gestion, la mise à disposition et l'utilisation des services Internet et de l'information en ligne qui n'est pas un délit criminel, mais qui peut mériter des sanctions administratives ». Ce décret, qui devrait être adopté par l'Assemblée nationale et entrer en vigueur en juillet 2013, remplacera le décret 28/ND-CP de 2009. Il prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 70 millions de dong (2490 €) pour sanctionner les comportements interdits. Ceux-ci sont définis de façon imprécise comme, par exemple, le fait de « publier sur Internet des informations fausses ou incompatibles avec les intérêts de l'État ou les belles coutumes et traditions de la nation ». Les amendes sont extrêmement élevées pour un pays où le salaire moyen ne dépasse pas 185 dollars US (136€) mensuels, et renforcent l'arsenal juridique dont disposent les autorités pour réprimer la liberté d'expression sur Internet au Vietnam.

24. « *Regulating Punishments for Administrative Violations of the Management, Provision, Use of Internet Services and Information Content Online* », sur le site web du Ministère de l'information et de la communication consulté en novembre 2012 <http://mic.gov.vn/layykd/Trang/D%E1%BB%B1th%E1%BA%A3oNgh%E1%BB%8B%C4%91%E1%BB%8BnhQuy%C4%91%E1%BB%8BnhxE1%BB%ADph%E1%BA%A1tviph%E1%BA%A1mh%C3%A0nhch%C3%ADnhtrongqu%E1%BA%A3nl%C3%BD,cungc%E1%BA%A5p,s%E1%BB%ADd%E1%BB%A5ngd%E1%BB%8Bchv%E1%BB%A5Internetv%C3%A0th%C3%B4ngtintr%C3%AAnm%E1%BA%A1ng.aspx>

Législation sur la sécurité nationale

La plupart des blogueurs et des cyberdissidents emprisonnés au Vietnam sont condamnés en vertu de dispositions du Code pénal vietnamien relatives à la « sécurité nationale » (voir annexe I). Ces dispositions vagues ne font aucune différence entre des actes violents, comme le terrorisme, et l'expression pacifique d'opinions ou de croyances dissidentes, et limitent, voire réduisent à néant, la liberté d'expression garantie par la Constitution du Vietnam et les traités des Nations Unies sur les droits de l'Homme auxquels le Vietnam a adhéré.²⁵ Les restrictions sur le droit à la liberté d'expression prévues par ces dispositions ne répondent pas aux principes juridiques de proportionnalité et de nécessité.

Les blogueurs sont généralement inculpés pour « *propagande contre la République Socialiste du Vietnam* » en vertu de l'article 88 du Code pénal. Cette infraction passible de peines d'emprisonnement de 3 à 20 ans est définie en termes imprécis, tels que « *diffuser de fausses informations dans le but de semer la confusion dans la population* » ou « *fabriquer, stocker et/ou mettre en circulation des documents et/ou des produits culturels dont le contenu est hostile à la République Socialiste du Vietnam* ». D'autres dispositions, comme l'article 258, concernent « *l'abus des libertés démocratiques dans le but nuire aux intérêts de l'État* », qui est passible de 7 ans de prison. Les fidèles des religions non-reconnues sont souvent emprisonnés en vertu de l'article 87 pour l'infraction consistant à « *saper la solidarité nationale, semer les divisions entre les croyants religieux et le non-croyants* ». Depuis 2010, plusieurs militants non-violents pro-démocratie, qui utilisaient internet pour diffuser leurs appels en faveur des réformes ont été arrêtés en vertu de l'article 79 sur les « *activités visant à renverser le pouvoir du peuple* » ou « *subversion* », qui prévoit la peine de mort comme sentence maximale. Le 9 janvier 2013, un groupe de 14 blogueurs et militants a été condamné en vertu de l'article 79 à un total de 113 ans d'emprisonnement et de résidence surveillée pour des actes de dissidence pacifique.

Depuis 1994, lorsque le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies a visité le Vietnam pour la première fois, les Nations Unies n'ont cessé de réclamer la révision ou l'abrogation de ces lois relatives à la sécurité nationale.²⁶ Non seulement le Vietnam n'a prêté aucune attention à leur requête, mais il a intensifié le recours à ces textes dans le but d'éradiquer la dissidence politique et religieuse.

Le gouvernement vietnamien justifie l'arrestation des dissidents en prétendant qu'ils n'ont pas été arrêtés en raison de leurs opinions mais pour avoir « *violé la loi vietnamienne* ». Le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies a rejeté cet argument dans l'Avis 27/2012 adopté lors de sa 64ème session en août 2012. Après examen des cas des militants

25. Le Vietnam a accédé au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à la Convention relative aux droits de l'enfant.

26. Voir « *Visit to Vietnam* », Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies, E/CN.4/1995/31/Add.4; « *Visite au Vietnam* », Dr. Abdelfattah Amor, Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse aux Nations Unies, E/CN.4/1999/58/Add.2; « *Observations finales* », Comité des droits de l'Homme de l'ONU, CCPR/CO/75/VNM, 28 juillet 2002.

pro-démocratie Lê Công Định, Trần Huỳnh Duy Thức, Nguyễn Tiến Trung et Lê Thăng Long, le Groupe de travail a conclu:

*« Conformément à son mandat, il [le Groupe de travail] doit s'assurer que la loi nationale est conforme aux dispositions internationales pertinentes énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou dans les instruments juridiques internationaux pertinents auxquels l'État intéressé a adhéré. **Donc, même si la détention est conforme à la législation nationale, il doit s'assurer qu'elle est aussi conforme aux dispositions pertinentes du droit international** » (souligné par l'auteur).²⁷*

27. Avis 27/2012, Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies, A/HRC/WGAD/2012/27, adopté à la 64ème session du Groupe de travail, 27-31 août 2012, distribution générale 30 octobre 2012.

Répression des blogueurs et des cyberdissidents

Alors que la censure exercée par le gouvernement sur Internet s'est poursuivie avec constance au cours de la dernière décennie, depuis 2010 le nombre d'arrestations, d'emprisonnements ou de harcèlements et d'agressions de cyberdissidents a connu un pic vertigineux. De toute évidence, le Vietnam cherche à faire taire les critiques grâce à un dosage subtil de censure et d'autocensure, imposées par une répression farouche visant à faire régner un climat de peur dissuadant quiconque d'exprimer son opinion. Dans les sections suivantes, la FIDH et le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme présentent une série non exhaustive de cas de persécution. Les personnes réprimées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, par le biais d'Internet et notamment des blogs sont de plus en plus nombreuses.

Détention arbitraire

Les blogueurs sont soumis à tout un arsenal de mesures répressives comme la détention, l'assignation à résidence, le déni de droit à un procès équitable, les mauvais traitements en prison, la fermeture forcée de leurs blogs, ou encore des agressions et une intimidation physiques à l'encontre de leur famille ou de leur personne. Au cours des deux dernières années, les arrestations de blogueurs accusés de violation de la « sécurité nationale » ont considérablement augmenté, faisant passer le Vietnam au troisième rang des plus grandes prisons de « cyberdissidents » au monde, après la Chine et l'Iran, selon Reporters sans frontières. D'après les conclusions de la FIDH et du CVDDH, 32 personnes ont été, à ce jour, condamnées ou sont en attente de leur procès pour avoir utilisé Internet de manière pacifique.

En janvier 2011, le blogueur et écrivain **Vi Đức Hồi**, un ancien membre du Parti communiste vietnamien, a été condamné à huit ans de prison (verdict qui a été ramené en avril à cinq ans d'emprisonnement et trois ans d'assignation à résidence) en vertu de l'article 88 pour avoir écrit des articles sur la confiscation des terres par le gouvernement et avoir émis des critiques contre le Parti unique. En avril 2011, **Cụ Huy Hà Vũ**, l'un des activistes les plus influents qui milite pour le respect de la législation au Vietnam, a été condamné à sept ans d'emprisonnement et trois ans d'assignation à domicile à Hanoï (également en vertu de l'article 88) pour avoir écrit des articles sur Internet appelant à la démocratie multipartite. En mars 2012, il a été transféré de la prison de Hoa Lo, située à Hanoï, au camp n°5 à Thanh Hoa, sans qu'aucune explication ne fût donnée à sa famille. Ce camp est situé dans les régions montagneuses reculées, à 200 kilomètres du domicile du détenu, ce qui rend les visites de sa famille extrêmement difficiles. Le camp est également connu pour être le lieu de détention de violents criminels de droit commun.



Cụ Huy Hà Vũ



Lê Văn Sơn
(à gauche, en
chemise blanche) et
ses co-inculpés lors
de leur procès, le 8
janvier 2013. Photo
VNRS.

Entre juillet et août 2011, lors d'une vague de répression, un groupe de jeunes blogueurs et de militants catholiques, appartenant pour la plupart à la congrégation du Très Saint Rédempteur, a été arrêté. Plusieurs membres de ce groupe, connus sous le nom de Rédemptoristes, notamment Hồ Đức Hòa, Đặng Xuân Diệu, Nguyễn Văn Duyệt, Nông Hùng Anh, Nguyễn Văn Oai et Lê Văn Sơn, se sont vus accuser de « *subversion* » (en vertu de l'article 79 qui prévoit jusqu'à la peine de mort). Auteurs d'articles sur Internet, ils ont notamment lancé une pétition pour faire libérer Cù Huy Hà Vũ, qui avait lui aussi critiqué l'article 88 du Code pénal pour les restrictions illégales qu'il impose à la liberté d'expression.

Alors que la plupart des membres du groupe ont été placés en détention dans la prison B14 de Thanh Liet, Lê Văn Sơn, âgé de 27 ans, qui avait écrit pour l'agence *Redemptorist News*, a été transféré dans le camp n°1 à Hanoï en juillet 2012 sans que sa famille n'en eût été informée. Il n'a pu recevoir des visites des membres de sa famille que deux fois en 18 mois. Son oncle a dénoncé la surpopulation et l'insalubrité de la prison n°1. Lorsque sa mère est tombée gravement malade pendant sa détention, Lê Văn Sơn, qui est enfant unique, a demandé à pouvoir lui rendre visite. Cette faveur lui a été refusée. Entre-temps sa mère est décédée et son oncle n'a pu se résoudre à lui annoncer la nouvelle. Le groupe de 14 jeunes blogueurs a été condamné à des peines extrêmement lourdes, 100 ans d'emprisonnement au total, lors d'un procès devant le tribunal populaire de Nghệ An, les 8 et 9 janvier 2013. Lê Văn Sơn, Hồ Đức Hòa et Đặng Xuân Diệu ont été condamnés à 13 ans de prison et à cinq ans d'assignation à résidence. Pour dix d'entre eux, les peines vont de trois à huit ans de détention; et enfin le dernier accusé s'est vu appliquer une peine de prison avec sursis.



De gauche à
droite: les militants
pro-démocratie Trần
Huỳnh Duy Thúc,
Nguyễn Tiến Trung,
Lê Thăng Long and
Lê Công Định, lors de
leur procès devant le
tribunal populaire de
Ho Chi Minh Ville, le
20.1.2010.

En septembre 2011, le blogueur **Lư Văn Bảy** a été condamné, en vertu de l'article 88, à quatre ans de prison par un tribunal à Kien Giang pour ses écrits en faveur de la démocratie. Le blogueur et militant pro-démocratie **Trần Huỳnh Duy Thúc**, l'avocat des droits de l'Homme **Lê Công Định** et **Nguyễn Tiến Trung**, qui avaient été condamnés respectivement à seize, cinq et sept ans d'emprisonnement en janvier 2010 pour « *subversion* » (article 79), sont restés en prison, alors qu'un de leurs collègues, Lê Thăng Long, a été libéré en juin 2012. Le groupe avait simplement préconisé des réformes en faveur de la démocratie,

via Internet. En août 2012, le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies a considéré leur détention abusive et contraire aux lois internationales (Avis 27/2012).

En octobre 2011, le militant pour le respect des droits fonciers, **Nguyễn Ngọc Cường**, s'est vu imposé une peine de prison de sept ans par le tribunal populaire de Đồng Nai en vertu de l'article 88. Son fils, **Nguyễn Ngọc Tường Thi** a été condamné à une peine de deux ans pour lui avoir apporté son aide. Nguyễn Ngọc Cường est accusé d'avoir créé un forum sur le web intitulé « *Le Vietnam face aux enjeux actuels* » qui encourageait les gens à « *dénaturer les politiques de l'État et du Parti* ». On lui reproche également d'avoir distribué des prospectus sur l'autoroute nationale pour dénoncer les projets d'extraction de la bauxite et les revendications territoriales

de la Chine sur les îles convoitées des Paracels et des Spratley. Il avait, par ailleurs, inventé une machine qui distribuait des prospectus en les faisant jaillir de sa motocyclette. Son fils, qui a été libéré depuis lors, souligne que son père est victime de traitements discriminatoires en prison: il n'est pas autorisé à téléphoner ni à recevoir des visites régulières de sa famille comme les détenus ordinaires.

Le 27 novembre 2011, la blogueuse qui milite en faveur des droits de l'Homme, **Bùi Thị Minh Hằng**, âgée de 48 ans, a fait l'objet d'une arrestation à la cathédrale Notre Dame à Ho Chi Minh Ville alors qu'elle prenait part à une veillée silencieuse en guise de protestation contre l'arrestation de manifestants à Hanoï, le jour même. Elle a été accusée d'avoir « *troublé l'ordre public* ». Le jour suivant, le Comité populaire municipal de Hanoï l'a condamnée à deux ans de « *détention administrative* » en vertu de l'Ordonnance 44, qui autorise les assignations à résidence, les détentions dans des centres de rééducation ou dans des hôpitaux psychiatriques sans aucune forme de procès. Sans aucune possibilité de contester la décision devant un tribunal, Bùi Thị Minh Hằng a été envoyée le jour suivant dans le « centre éducatif » de Thanh Hà (qui n'est autre qu'un camp de rééducation ou de travaux forcés) situé dans le district de Bình Xuyên, province de Vĩnh Phúc. Elle y a été détenue dans des conditions tellement difficiles que son fils a été obligé d'écrire à la Croix Rouge pour demander son intervention d'urgence.²⁸ Son avocat Hà Huy Sơn n'a pas été autorisé à lui rendre visite. Grâce à de fortes pressions de la communauté internationale, Bùi Thị Minh Hằng a finalement été libérée le 29 avril 2012, après cinq mois de détention sans procès.



Bùi Thị Minh Hằng

L'ingénieur et militant pro-démocratie **Nguyễn Trung Lĩnh** a également été victime de cette « Ordonnance 44 » après avoir publié des articles sur Internet appelant à l'instauration d'une démocratie multipartite. Il a été arrêté à Hanoï par un groupe d'agents de la Sécurité, en octobre 2011, et n'a plus été aperçu depuis. Selon certains témoignages, il aurait été interné dans l'hôpital psychiatrique de Hanoï. Le blogueur Nguyễn Khắc Toàn, qui s'est rendu au domicile de Lĩnh pour en savoir plus, a trouvé sa femme terrorisée. Elle lui a dit que la police l'avait mise en garde pour qu'elle ne parle jamais de son mari à quiconque, avant de lui claquer la porte au nez.²⁹



Nguyễn Trung Lĩnh

En 2012, cette tendance à une répression systématique s'est poursuivie. En mars, la blogueuse et militante **Lô Thanh Thảo**, âgée de 36 ans, s'est fait arrêter à Saigon alors qu'elle interrogeait sur Skype des agriculteurs qui protestaient contre la confiscation des terres par l'État. Elle a été inculpée en vertu de l'article 88 et détenue dans la prison du Département des Enquêtes de la Police à Saigon. Le blog X-Café la surnomme la « prisonnière oubliée » du fait que de très rares informations circulent à son sujet.³⁰ Elle a finalement été jugée le 8 janvier 2013 et condamnée à trois ans et demi de prison et deux ans d'assignation à résidence.



Lô Thanh Thảo

28. Lettre de Bùi Nhân, fils de Bùi Thị Minh Hằng à la Croix rouge, 9 janvier 2012.

29. « Engineer Nguyễn Trung Lĩnh has been interned in the Hanoi Central Psychiatric Hospital for the past 5 months! » de Nguyễn Khắc Toàn (en vietnamien). <http://www.trinhanmedia.com/2012/04/ky-su-nguyen-trung-linh-bi-cong-bat.html>

30. Lô Thanh Thảo, the forgotten prisoner, <http://www.x-cafevn.org>.



Đinh Đăng Định

Le blogueur **Đinh Đăng Định**, ancien policier et professeur de lycée, a été condamné en août 2012 à six ans de prison à Dak Nong pour avoir révélé des cas de corruption des cadres du gouvernement et du Parti et critiqué l'extraction de la bauxite dans les régions montagneuses du centre du pays (article 88). Sa sentence a été confirmée en appel le 21 novembre 2012 lors d'un procès qui n'a duré que 45 minutes. Đinh Đăng Định est tombé gravement malade en prison. Sa femme Đặng Thị Dinh a fait savoir qu'il souffrait d'une hémorragie de l'estomac et qu'il était très pâle et se sentait faible. Il lui a révélé lors d'une visite récente que, lorsqu'il avait réclamé un accès aux soins médicaux, on lui avait non seulement refusé le traitement mais qu'une douzaine de fonctionnaires du camp l'avaient frappé et étranglé. Elle est très inquiète pour la santé de son mari.

Durant la même semaine d'août, le blogueur **Nguyễn Thanh Tùng** a été condamné à cinq ans d'emprisonnement et à quatre ans d'assignation à résidence au cours d'un procès qui n'a duré qu'une heure. Il a été déclaré coupable en vertu de l'article 88 d'avoir publié, entre août 2009 et octobre 2011, des articles appelant à l'instauration d'une démocratie multipartite et au respect des droits de l'Homme. Le 24 septembre 2012, les blogueurs **Điêu Cày**, **Tạ Phong Tần** et **Phan Thanh Hải** ont été condamnés à des peines de prison respectives de 12, 10 et 4 ans (voir plus bas).



Les chanteurs-
compositeurs Võ
Minh Trí et Trần Vũ
Anh Bình



Le 30 octobre, les chanteurs et compositeurs **Võ Minh Trí** (plus connu sous le nom Việt Khang) et **Trần Vũ Anh Bình** (Hoàng Nhật Thông) ont reçu des peines de respectivement quatre et six ans de d'emprisonnement suivis de deux ans de détention probatoire par le tribunal populaire de Ho Chi Minh Ville en vertu de l'article 88. Ils ont été arrêtés en septembre et décembre 2011 pour avoir composé des chansons engagées sur l'injustice sociale et les relations entre le Vietnam et la Chine. Ces textes avaient circulé sur Internet et suscité un grand engouement chez les jeunes Vietnamiens.

Le 31 octobre et le 2 novembre 2012, le blogueur **Nguyễn Thiện Nhân** a été placé en détention et interrogé par la police dans la province de Bình Dương. Il a, par la suite, été placé en résidence surveillée pour les articles sur son blog (giaiphapdanchu.wordpress.com) intitulé « *Comment libérer le peuple du Vietnam ?* ». La police l'a prévenu qu'il risquait d'être bientôt arrêté pour « *propagande contre l'État* » (article 88 du Code pénal). Nguyễn Thiện Nhân a été brièvement détenu par la police quand il est venu soutenir les blogueurs Điêu Cày et le Club de journalistes libres lors de leur procès qui se tenait à Ho Chi Minh Ville, le 24 septembre 2012. Quand il a commencé à prendre des photos de la police en train d'arrêter des manifestants, les policiers lui ont confisqué son téléphone portable et l'ont sommé de ne pas prendre part au « journalisme citoyen ».

Avocat, blogueur et défenseur des droits de l'Homme, **Lê Quốc Quân**, né en 1971, a été arrêté le 27 décembre 2012 à Hanoï alors qu'il accompagnait sa fille à l'école. Il est accusé d'« évasion fiscale » en vertu de l'article 161 du Code pénal vietnamien. Il encourt trois ans d'emprisonnement et une lourde amende. Le 28 décembre, Lê Quoc Quân a entamé une grève de la faim en prison pour dénoncer sa détention arbitraire. Il est actuellement en détention dans la prison n°1 de Hỏa Lò à Hanoï. Deux autres membres de sa famille, son frère Lê Đình Quân et sa cousine Nguyễn Thị Oanh ont également été arrêtés pour les mêmes faits. Mme Oanh, qui est enceinte, est maintenue en détention au secret depuis le 5 décembre 2012. Tous deux travaillaient pour l'entreprise VietNam Credit, qui appartient à Lê Quốc Quân et à sa famille.



Lê Quốc Quân était constamment harcelé depuis 2007, date de son séjour aux États-Unis où il avait pu se rendre grâce à un programme de bourse du *National Endowment for Democracy* (NED - Fondation nationale pour la démocratie). Il avait été arrêté seulement quatre jours après son retour, suspecté d'avoir été impliqué dans des « activités visant à renverser le régime ». Il avait finalement été relâché après 100 jours de détention, mais il lui était désormais interdit de quitter le Vietnam. Il avait également été rayé du barreau et n'avait plus le droit d'exercer en tant qu'avocat. Il continuait, malgré tout, d'écrire sur son blog à propos des droits de l'Homme, de la démocratie et de la justice sociale et de participer aux manifestations pour dénoncer les incursions de la Chine en territoire vietnamien.

Le 18 août 2012, Lê Quốc Quân avait été brutalement frappé par deux hommes non identifiés munis de barres de fer devant chez lui, à Hanoï. Il avait été hospitalisé pendant plusieurs jours. Le 3 octobre 2012, une cinquantaine de policiers de la Sécurité et de miliciens en civil étaient entrés de force dans les bureaux de sa société VietNam Credit à Hanoï et à Saigon. Ils avaient saisi des fichiers et des documents, agressé le personnel et fini par arrêter son frère Lê Quốc Quân.

De la même façon, de fausses accusations d'« évasion fiscale » ont été utilisées pour arrêter le blogueur **Điêu Cày** en 2008. Selon les dissidents, si le Vietnam a de plus en plus fréquemment recours à de telles accusations, c'est qu'il veut éviter d'indigner la communauté internationale avec la détention de dissidents qui n'ont fait qu'exercer leur droit légitime à la liberté d'expression.

Harcèlement, agression et intimidation

Les blogueurs et leur famille vivent dans un climat de terreur permanent. Ils sont fréquemment la cible d'agressions physiques, souvent perpétrées par des voyous engagés par l'État ou par des agents de la Sécurité en civil. Les blogueurs **Nguyễn Hoàng Vi**, **Bùi Thị Minh Hằng**, **Huỳnh Thục Vỹ**, **Huỳnh Ngọc Tuấn**, le poète **Bùi Chát**, l'intellectuel **Hà Sĩ Phu** et l'ex-femme du blogueur **Điêu Cày**, **Dương Thị Tân**, ainsi que son fils **Nguyễn Trí Dũng** ont tous fait l'objet de harcèlements, de séances d'interrogatoires, de menaces ou d'agressions physiques et notamment de passages à tabac, de faux « accidents de voiture », etc. **Trịnh Kim Tiến**, 22 ans, qui a commencé à écrire un blog sur la violence et les abus de pouvoir perpétrés par la

police, après le décès de son père survenu, le 28 février 2011, à la suite de brutalités policières lors d'une garde à vue pour une infraction mineure au code de la route, avoue recevoir fréquemment des menaces par téléphone. Elle décrit cette forme de harcèlement comme « *une véritable torture mentale et psychique* ». ³¹



Huỳnh Thục Vỹ

Le refus persistant de reconnaître le droit à la liberté de circulation par le Vietnam est une autre forme de harcèlement contre les blogueurs. En 2012, le blogueur **Huỳnh Ngọc Tuấn** et sa fille **Huỳnh Thục Vỹ** ont été récompensés, parmi cinq blogueurs vietnamiens, du prix Hellman-Hammett pour les auteurs persécutés. Alors que **Huỳnh Trọng Hiếu** s'était mis en route pour recevoir le prix au nom de son père et de sa sœur, il a été intercepté à l'aéroport de Tân Sơn Nhất et n'a pas été autorisé à se rendre aux États-Unis. Placé en détention pendant deux heures, il a fait l'objet d'un interrogatoire poussé de la part de la Sécurité, qui l'a brutalement menacé, lui a confisqué son billet et son passeport, et l'a intimidé à travers ces propos: « *Vous êtes désormais entre nos mains. Vous n'avez plus aucun droit* ». Lorsque Hiếu s'est mis à protester, il s'est vu remettre une ordonnance de la police qui lui interdisait de quitter le pays pour avoir commis des « *infractions administratives sur l'information et les communications* », sans plus de précision sur la nature des faits reprochés. Le blogueur **Bùi Thanh Hiếu** (alias Người Buôn Gió – « *Le marchand de vent* ») s'est vu interdire par la police de voyager en Thaïlande en février 2012, sans qu'aucune explication claire ne lui fût donnée. Il a brièvement été détenu en novembre 2011 pour avoir participé à des manifestations antichinoises à Hanoï.



Huỳnh Ngọc Tuấn

Dr. Nguyễn Xuân Diện, blogueur et boursier à l'Institut d'études de Hán-Nôm à Hanoï, a reçu des menaces de mort lorsque six hommes, se faisant passer pour des « invalides de guerre », ont fait irruption dans ses bureaux le 18 mai 2012. Son blog très régulièrement actualisé de reportages sur les protestations contre la confiscation de terres, notamment les photos et les vidéos de milliers de policiers anti-émeute en train d'expulser les paysans à Văn Giang, dans la province de Hưng Yên, pour un énorme projet de développement (Ecopark), en avril 2012, a été très largement repris sur le web par des blogueurs et des médias au Vietnam et dans le monde entier. En juin, un rapport « Top Secret » daté du 19 mai 2012 a fuité sur Internet. Il relatait une réunion, présidée par le



Dr. Nguyễn Xuân Diện

31. « *Vietnam's press freedom shrinks despite open economy* », Committee to Protect Journalists, 19.9.20122, <http://www.cpj.org/reports/2012/09/vietnams-press-freedom-shrinks-despite-open-economy.php>

Vice-premier ministre Nguyễn Xuân Phúc, où les fonctionnaires du gouvernement recevaient instruction de « régler » cette affaire. Ces derniers estimèrent que Nguyễn Xuân Diện avait publié des informations « *calomnieuses et fausses* » sur son blog, contribuant à « *troubler l'ordre public et exercer une influence néfaste sur les relations diplomatiques entre le Vietnam et les pays étrangers* ». Le Vice-premier ministre ordonnait que le Ministère de l'Information et des Communications (MIC) fermât le blog, et que le Ministère de la Sécurité publique ouvrît une enquête sur son blog relatif aux protestations contre la confiscation des terres à Văn Giang afin de « *saper et de détruire la crédibilité et le prestige de Nguyễn Xuân Diện et d'être prêt à appliquer des sanctions pénales, le cas échéant* ». Le MIC a fait officiellement fermer le blog en juin. Le 19 septembre, Diện a reçu du Bureau des inspections du département de l'information et des communications de Hanoï la décision 91/QĐ-CC exigeant le paiement d'une amende de 7,5 millions de dongs vietnamiens (275 €) pour « *avoir utilisé son blog personnel dans le but de diffuser des informations nuisible pour l'ordre public* ». Comptant contester la décision et a refusé de payer l'amende.

Le moine bouddhiste et célèbre dissident **Thích Quảng Độ**, chef de l'Église *Bouddhique Unifiée du Vietnam* (EBUV, Église historique, indépendante et interdite de fait depuis 1981), est assigné à résidence sans procès. On lui reproche d'avoir diffusé des pétitions sur Internet sur des questions aussi variées que polémiques pour le gouvernement, comme par exemple la liberté religieuse, l'extraction de la bauxite, le conflit avec la Chine sur la souveraineté des îles Spratleys et Paracels, la peine de mort et les appels aux réformes démocratiques. On lui refuse le droit de circuler librement, le droit de communiquer et d'autres droits civils tels que la délivrance du permis de résidence obligatoire ou *hộ khẩu*, sans lequel les citoyens se trouvent dans une situation d'illégalité.



Thích Quảng Độ

Les blogueurs en prison sont régulièrement soumis à des conditions de détention extrêmement difficiles et des traitements discriminatoires. L'écrivain **Nguyễn Xuân Nghĩa**, qui purge actuellement une peine de prison de six ans dans le camp n°6 à Thanh Chương, dans la province Nghệ An pour « *propagande contre l'État* », est en très mauvaise santé à la suite de mauvais traitements et d'une alimentation insuffisante. Fortement éprouvé par des problèmes d'hémorroïdes, il a été autorisé à subir une opération, le 15 novembre 2012, dans l'hôpital le plus proche. Il est resté attaché avec menottes et entraves jusqu'au début de l'opération, et, l'intervention à peine terminée, la police a voulu lui remettre les chaînes aux pieds. Sous ses cris de douleur, sa femme, à force de protester, est parvenue à éviter qu'on lui remît les entraves, mais il a tout de même été transporté de suite au camp. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies a déclaré que Nguyễn Xuân Nghĩa était victime de détention arbitraire (Avis 1/2009) et a demandé à ce qu'il soit libéré.



Nguyễn Xuân Nghĩa

La blogueuse **Hồ Thị Bích Khương**, 45 ans, militante pour la défense des droits fonciers, qui purge actuellement une peine de prison de cinq ans en vertu de l'article 88 pour « *propagande contre le gouvernement* », a été « *sauvagement frappée* » par des co-détenues dans la section K4 de la prison des femmes n°5 à Yên Định, dans la province de Thanh Hóa, en avril 2012. Elle a été amenée à l'hôpital du camp après l'incident. Dans une lettre qu'elle a remise clandestinement à sa sœur, elle avoue avoir été isolée de façon discriminatoire et avoir peur de mourir en prison. C'est la troisième fois en sept ans qu'elle est incarcérée pour ses écrits et son militantisme en faveur des fermiers et de paysans expropriés. Sa dernière peine de cinq

ans d'emprisonnement et trois ans d'assignation à domicile a été confirmée en appel le 30 mai 2012 par le tribunal populaire de la province de Nghệ An parce qu'elle avait refusé de plaider coupable et de demander la clémence au tribunal.

Le Club des journalistes libres: les blogueurs Điếu Cày, Tạ Phong Tần et Phan Thanh Hải

Le cas de ces trois blogueurs, leur arrestation et leur détention jusqu'à leur procès qui s'est tenu le 24 septembre 2012, résume bien tous les aspects du système judiciaire arbitraire au Vietnam et l'extrême répression que subissent de plein fouet les blogueurs qui exercent leur droit, de manière pacifique, à la liberté d'expression ou d'opinion.

Détention arbitraire: ces trois blogueurs ont été placés en détention provisoire bien au-delà de la période maximale autorisée de 4 mois, prévue par le Code de procédure pénale (article 120) qui ne peut être étendue qu'en cas d'« *infractions particulièrement graves* ». **Điếu Cày** (Nguyễn Văn Hải), 60 ans, a été arrêté une première fois en 2008 et mis en détention pendant 30 mois sur de faux chefs d'accusation d'évasion fiscale. Au lieu de le relâcher au terme de sa peine, le 19 octobre 2010, les autorités l'ont accusé d'un second crime: « *diffusion de propagande contre la République Socialiste du Vietnam* » (article 88). Il a été maintenu au secret durant les 23 mois suivants. Sa famille n'a connu le lieu de sa détention qu'en février 2012, juste avant que ne débute son procès. Deux autres membres du Club des journalistes libres, Mme **Tạ Phong Tần**, 44 ans, une ancienne officier de police et membre du Parti communiste vietnamien et **Phan Thanh Hải**, 43 ans, avocat et journaliste du web indépendant, étaient également détenus pour violation grave de la loi vietnamienne. Tạ Phong Tần, qui tient un blog très apprécié, intitulé « *Vérité et justice* » dénonçant la corruption et les abus de pouvoir dans la police et les violations des droits de l'Homme au Vietnam, faisait l'objet de harcèlements réguliers de la part de la police avant son arrestation en septembre 2011. Sa famille était aussi victime de pressions. La police a poussé à plusieurs reprises sa mère, Mme Đặng Thị Liêng, à dénoncer les crimes de sa fille. Elle a refusé et a fini par s'immoler par le feu en guise de protestation devant le siège du Comité populaire à Bạc Liêu, le 30 juillet 2012. **Phan Thanh Hải** tenait un blog sous le pseudonyme de Anh Ba Saigon. Et, ironie du sort, l'un de ses articles de son blog, avant son arrestation en octobre 2011, dénonçait le caractère illégal de l'article 88 du Code pénal, en vertu duquel il est maintenant détenu (*voir extrait*).

Conditions de détention discriminatoires: bien que non encore reconnus coupables, les trois blogueurs ont été soumis à des conditions de détention bien plus dures que pour les autres détenus pendant leur détention provisoire. Alors que tous les prisonniers sont autorisés à recevoir au moins deux millions de dongs vietnamiens (soit environ 70 €) par mois de leur famille, on ne leur a consenti que 500.000 dongs, montant qui leur permet tout juste de survivre. Au Vietnam, dans les prisons, on distribue en effet aux détenus des portions alimentaires congrues, à peine de quoi survivre; ils doivent payer de leur poche pour obtenir de la nourriture supplémentaire ou des produits de première nécessité (savon, dentifrice, etc.). La nourriture s'achète dans les cantines carcérales, où la police fixe des prix exorbitants qui atteignent 400.000 dongs pour un kilo de sucre ou 25.000 dongs pour une boîte de lait concentré. Điếu Cày a rapporté à son avocat que l'un des responsables pénitentiaires, le lieutenant-colonel Hoàng Văn Dũng, lui aurait asséné: « *Nous allons détruire votre santé et faire en sorte que vous mourriez ici en prison* ».

En attendant son jugement en appel, Điều Cày a été incarcéré dans la section AB de la prison de Chí Hòa à Ho Chi Minh Ville, qui est une section réservée aux détenus qui purgent de lourdes peines ou condamnés à mort. Il est soumis à des pressions psychologiques intenses, sa famille n'est autorisée à lui rendre que de très rares visites, et il n'a pas eu le droit de rencontrer son avocat pour préparer son jugement en appel.

Procès inique: le procès des trois blogueurs a été reporté trois fois. Initialement prévu pour avril 2012, il a d'abord été retardé car le Bureau de la Sécurité publique (BSP), le Parquet populaire et la cour ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur la longueur de la sentence – le BSP était favorable à des peines extrêmement lourdes (jusqu'à 16 ans), alors que le Parquet et la cour souhaitaient appliquer des peines inférieures. Quoiqu'il en soit, leur culpabilité était tenue pour acquise. Reprogrammé pour le mois de mai, le procès a de nouveau été reporté à la dernière minute, après que le Président américain Obama a évoqué le cas de Điều Cày dans son discours pour la Journée mondiale de la liberté de la presse. Le procès a encore une fois été remis à plus tard, le 30 juillet, après que la mère de Tạ Phong Tần, Mme Đặng Thị Liêng se fut immolée par le feu.



Điều Cày lors de son procès. Capture d'écran de la télévision d'État indiquant: «Procès pour propagande contre l'État»

Lorsque le procès a finalement eu lieu le 24 septembre 2012 au tribunal populaire de Ho Chi Minh Ville, il a été entaché de graves irrégularités de procédures, bafouant, de façon flagrante, toutes les règles d'équité et d'impartialité. Le procès n'était pas ouvert au public, les membres de sa famille n'étaient pas autorisés à y assister, et la présence des médias et des observateurs des milieux diplomatiques était restreinte. Les observateurs des organisations internationales venus à ce procès, et notamment l'organisation *Media Defence Southeast Asia*, se sont vus refuser l'entrée et ont été harcelés par des policiers en civil devant le tribunal.³² Des centaines d'agents de la Sécurité ont intercepté, frappé et arrêté des dissidents et des blogueurs qui cherchaient à assister au procès ou qui attendaient devant pour exprimer leur soutien. Au moins 12 blogueurs ont été placés en détention. L'ex-femme et le fils de M. Dieu Cay ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient au procès, et des membres de la police secrète ont empêché sa plus jeune fille de quitter sa maison pour assister au procès. Tous les réseaux pour téléphones portables ont été bloqués à proximité du tribunal et le célèbre blog Dan Lam Bao (Journalisme fait par les citoyens), qui publiait des reportages heure par heure sur la répression policière et d'autres sujets attenants au procès a été bloqué.

Les droits à une défense équitable et à l'égalité des armes ont également été bafoués, les microphones ont été coupés à chaque fois que Điều Cày s'exprimait pour se défendre; la Cour a rejeté les demandes déposées par son avocat pour assigner des témoins à comparaître pour la défense; la Cour n'a pu fournir aucun des 26 articles du blog de Điều Cày fondant l'accusation de « *propagande anti-socialiste* »; les avocats de la défense n'ont pas eu accès à l'intégralité du dossier de l'accusation, et n'ont reçu aucune notification des juges avant le matin même du procès. Après une audience qui a duré à peine cinq heures, Điều Cày a été condamné à douze ans de détention et cinq d'assignation à résidence, Mme Tạ Phong Tần à 10 ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence et Phan Thanh Hải – le seul qui ait

32. « Observers denied access to court as bloggers sentenced to long jail terms », Media Legal Defence Initiative, 25.9.2012. <http://www.mediadefence.org/news-story/observers-denied-access-court-bloggers-sentenced-long-jail-terms>

«avoué» ses crimes et demandé la clémence à la Cour – à quatre ans d’emprisonnement et trois d’assignation à résidence.

Dans une déclaration publiée le 25 septembre 2012, la Haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l’Homme, Navi Pillay, a déploré que « *les peines de prison sévères infligées aux blogueurs illustrent les restrictions draconiennes de la liberté d’expression au Vietnam* ». Elle a ajouté que le verdict « *met à mal les engagements que le Vietnam a pris à l’échelle internationale, et notamment la protection et la promotion du droit à la liberté d’expression dans le cadre de l’Examen Périodique Universel* ».

Les autorités vietnamiennes, faisant peu de cas de l’opinion internationale qui a fermement condamné ce procès inéquitable, ont reproduit en appel, le 28 décembre 2012, le procès de première instance. Le jour du procès, des centaines de policiers de la police de Sécurité ont bloqué les rues menant à la Cour suprême, arrêté et frappé les blogueurs qui venaient apporter leur soutien aux inculpés. Aucun membre de leurs familles n’était autorisé à assister au procès. Le fils de Điều Cày, Nguyễn Trí Dũng a été arrêté, avec les autres blogueurs Hành Nhân (Vũ Sỹ Hoàng) et Mme Nguyễn Hoàng Vi. Ces derniers ont été roués de coups par la police, et Nguyễn Hoàng Vi a été victime d’une agression sexuelle au cours de sa détention (*voir l’encadré*). Des sentences de 12 et 10 ans sont confirmées à l’encontre de Điều Cày et Tạ Phong Tần qui ont réaffirmé leur innocence. Phan Thanh Hải, qui, lui, avait plaidé coupable, a vu sa peine de prison réduite de quatre ans à trois ans.

La blogueuse **Mme Nguyễn Hoàng Vi**, âgée de 25 ans, (alias An Đỗ Nguyễn) a été arrêtée par la police à 8h du matin, le 28 décembre 2012, lors d’un « contrôle d’identité » alors qu’elle était assise dans le parc en face du tribunal populaire de Hồ Chí Minh-Ville le jour du procès en appel de Điều Cày. Elle a été amenée au poste de police de Nguyễn Cư Trinh. Les policiers se sont saisi de son téléphone portable, de ses papiers d’identité et de son argent et se sont mis à la frapper violemment. Ils l’accusaient d’avoir dissimulé dans son



corps des « produits illicites », et lui ont ordonné d’ôter ses vêtements pour procéder à une fouille de la cavité vaginale. Devant son refus, un groupe d’agents féminins l’a déshabillée de force pendant que des officiers masculins filmaient la scène. Puis quatre femmes lui ont tenu les bras et les jambes et introduit leurs doigts dans ses organes génitaux sous les yeux des officiers. « *Dans ma souffrance, je ne pouvais que crier à l’aide, mais ils n’ont manifesté aucune réaction* ». Puis elle s’est mise à vomir abondamment et a eu du mal à uriner normalement.

Lorsque la police lui a demandé de se rhabiller, elle a refusé, en disant qu’elle souhaitait sortir dévêtue pour montrer aux gens ce que lui avait infligé la police. Les policiers l’ont rhabillée de force, mettant sa veste à l’envers (*voir photo*), et elle a été libérée

le soir. Le 4 janvier 2013, Nguyễn Hoàng Vi a déposé une plainte officielle contre la Sécurité de Nguyễn Cư Trinh pour « **arrestation arbitraire, torture et humiliation** », en l'accusant de kidnapping, violences, torture et « **violation du droit à l'intégrité du corps humain, à l'honneur et la dignité** ».

Ce n'est pas la première fois que Vi subit une agression du fait de ses articles sur les protestations antichinoises et d'autres sujets. En octobre 2011, elle avait perdu sa mobylette dans un soi-disant « accident de la route ». En juillet 2012, alors qu'elle rentrait de Saigon avec quatre autres passagers, après une fête d'anniversaire entre blogueurs, des agents de la Sécurité avaient fracassé la vitre de sa voiture, la blessant aux bras, aux jambes et au visage. Le 24 septembre 2012, elle était de nouveau incarcérée et harcelée pour avoir manifesté lors du procès du Club des journalistes libres de Saigon. Son passeport lui avait déjà été confisqué en avril 2012, et elle n'a plus le droit de sortir du pays.

Le cas de Dân Làm Báo – « Journalisme fait par les citoyens »

Le 12 septembre 2012, le Premier ministre Nguyễn Tấn Dũng a émis l'ordre administratif n°7169/VPCP-NC sur les « *Sanctions prises contre la diffusion d'informations opposées au Parti et à l'État* ». L'ordre visait plus précisément trois blogs dissidents, Danlambao (Journalisme fait par les citoyens), *Quanlambao* (Journalisme fait par les mandarins) et *Biendong* (« Mer orientale », nom vietnamien pour désigner la mer de Chine méridionale). Ses auteurs étaient accusés de « *publication d'articles faux et fabriqués* » visant à calomnier le leadership du Vietnam et d'« *incitation à s'opposer au Parti et à l'État et d'engendrer ainsi la suspicion et la méfiance dans la société* ». L'ordre a enjoint le Ministère de la Sécurité publique et le Ministère de l'Information et des communications de sanctionner sévèrement les responsables de ces sites web et tous leurs associés. Il était également spécifié qu'il s'agissait « *d'un complot malfaisant orchestré par des forces hostiles* », et il était interdit à tous les Ministères, agences publiques, fonctionnaires de la ville et cadres du Parti de visiter les sites et de « *lire, utiliser, ou diffuser* » toutes les informations qui y figuraient.

L'ordre faisait apparemment suite à des articles parus sur les blogs dénonçant une lutte de pouvoir présumée au sein de l'élite dirigeante, après l'arrestation de l'un des plus riches magnats du secteur bancaire du Vietnam, Nguyễn Đức Kiên. Les écrits insinuaient que la détention du banquier, que l'on dit proche du Premier ministre et de sa fille, était le résultat de tensions entre le Premier ministre et le Président. *Danlambao* publie un large éventail d'informations sur l'actualité et notamment sur les questions politiques et sur les droits de l'Homme, *Quanlambao*, lui se concentre sur la vie privée du Premier ministre et d'autres hauts fonctionnaires, et *Biendong* traite des relations entre le Vietnam et la Chine et des conflits qui les opposent sur les terres et les eaux territoriales.

Danlambao a répondu immédiatement en publiant sur son site une « Lettre éditoriale en réponse au silence imposé par l'ordre 7169 du premier ministre » (*voir extraits*). Plutôt que d'intimider les lecteurs du site, l'ordre du Premier ministre a eu un effet inverse. Le nombre de pages vues sur *Danlambao* a presque doublé et est passé de 280.000 à 500.000 le jour suivant. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour faire appliquer l'ordre, Mais

l'intimidation et les harcèlements à l'encontre des blogueurs ont augmenté.³³ Cet ordre est un avertissement et annonce sans doute une vague de répressions à venir. L'équipe éditoriale de *Danlambao* continue de travailler sous couvert d'anonymat et cache leur exact emplacement de crainte de se faire arrêter. En vertu de l'article 88 du Code pénal, ils risquent jusqu'à 20 ans d'emprisonnement pour « *propagande contre l'État* ».

Avec leurs propres mots: extraits de blogs

Les extraits suivants ont été sélectionnés parmi les textes publiés par des blogueurs. Beaucoup d'entre eux ont été emprisonnés ou placés sous surveillance par la police, accusés de « *propagande contre l'État* » pour les avoir écrits. Preuve indubitable que le Vietnam enfreint sa propre Constitution qui garantit la liberté d'opinion, d'expression et de presse. Ces extraits démontrent également que l'inanité des propos du gouvernement lorsqu'il prétend que l'expression pacifique des opinions politiques et autres mettent en danger la « sécurité nationale ». Ainsi le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies indiquait dans l'avis 27/2012: « **le droit d'avoir ou d'exprimer des opinions, notamment celles qui ne sont pas conformes à la politique officielle du Gouvernement, est protégé par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques** ».

« Lettre du Club des journalistes libres, décembre 2007 »

Chers lecteurs, collègues et amis,

Comme la plupart d'entre vous le savent déjà, le Club des journalistes libres a aujourd'hui trois mois et 12 jours d'existence. À l'évidence, après un début hésitant, nous avons commis de nombreuses erreurs et maladroitness dans nos efforts pour vous délivrer rapidement des nouvelles crédibles. Nous reconnaissons nos lacunes et nous mettrons tout en œuvre pour atteindre nos objectifs de **liberté, de vérité et d'objectivité** lorsque nous ferons état des sujets brûlants d'actualité sur notre société d'aujourd'hui.

Avec passion, patriotisme et volonté de servir notre pays, nous faisons le serment de travailler aux côtés des populations, et plus particulièrement les plus pauvres et défavorisés. Nous nous engageons à faire preuve d'objectivité et à ne pas être motivé par le profit. Toutefois, rapporter les faits avec fidélité est une tâche très difficile et souvent très dangereuse au Vietnam. Outre les problèmes posés par l'exercice du métier de « reporters sans carte de presse », nous devons constamment faire face à des forces déterminées à nous faire taire. Nous sommes régulièrement

33. Harassments against the family of blogger and lawyer Lê Quốc Quân, 3 octobre 2012. <http://danlambaovn.blogspot.fr/2012/10/cong-bao-vay-doanh-nghiep-cua-gia-inh.html#more>

harcelés, molestés, menacés, calomniés et parfois même agressés physiquement en plein jour. De tels traitements sont manifestement illégaux. Par conséquent, et puisque le gouvernement insiste sur le fait que les citoyens doivent « *vivre et travailler conformément à la Constitution et aux lois de ce pays* », nous nous engageons, en tant que citoyens du Vietnam, à dénoncer les faits anticonstitutionnels et illégaux. Nous appelons tous les Vietnamiens qui ont une conscience démocratique et qui se soucient du destin de leur pays et de son peuple à nous soutenir. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour faire respecter la **liberté d'expression** et à nous assurer que **toute la lumière** soit faite sur les sujets de société.

Điêu Cày et le Club des journalistes libres, 30 décembre 2007, (<http://blogdieucay.blogspot.com>).

Quelques mois après que cette lettre a été écrite, le 19 avril 2008, Điêu Cày a été arrêté pour « évasion fiscale » et condamné à 30 mois d'emprisonnement. En réalité, comme l'a démontré son avocat Lê Công Định, Điêu Cày n'était pas coupable d'évasion fiscale, la police ayant sommé le service des impôts de ne pas encaisser les montants dus provenant de Điêu Cày. Cette injonction avait été faite dès le 25 février 2008. En d'autres termes, le cas de fraude fiscale était un coup monté contre Điêu Cày quelques mois avant son arrestation. Son avocat Lê Công Định sera lui-même arrêté juste un an plus tard pour « avoir tenté de renverser l'État ». Điêu Cày n'a pas été libéré au terme de sa peine en 2010, a été mis au secret pendant plus d'un an et finalement condamné, le 24 septembre 2012 (confirmé en appel le 28 décembre suivant) à 12 ans d'emprisonnement supplémentaires pour propagande contre la République Socialiste du Vietnam.³⁴



Une paire de menottes représentant l'article 88 - Dessin de Danlambao

« Le crime de lèse-majesté et l'article 88 »

Dans le livre « L'esprit des lois » publié en 1748, Montesquieu écrit « *Les lois de la Chine décident que quiconque manque de respect à l'empereur doit être puni de mort. Comme elles ne définissent pas ce que c'est que ce manquement de respect, tout peut fournir un prétexte pour ôter la vie à qui l'on veut, et exterminer la famille que l'on veut. [...] C'est assez que le crime de lèse-majesté soit vague, pour que le gouvernement dégénère en despotisme* ».

Au Vietnam nous avons une loi pareillement vague. Il s'agit de l'article 88 du Code pénal vietnamien sur « *la propagande contre la République Socialiste du Vietnam* »... Selon moi, l'article 88 devrait être révisé, ou mieux encore, abrogé. En réalité, la plupart des prisonniers

34. Consulter « Abusing laws to jail a blogger in Vietnam », édité chez Southeast Asia Press Alliance <http://www.seapabkk.org/seapa-campaigns/impunity/100710-abusing-laws-to-jail-a-blogueur-in-vietnam.html>



Phan Thanh Hải

condamnés en vertu de l'article 88 pensaient faire ce qui était juste. Ils ont agi par amour pour leur pays, mais ont été emprisonnés pour s'être opposés à ce pays... Lorsque nous appelons à abroger l'article 88, sommes-nous dans notre droit ? Bien sûr. En tant que citoyens ayant voté pour nos représentants élus, nous sommes en droit de présenter une pétition à l'Assemblée nationale pour presser les députés d'abroger toute loi inutile, obsolète, ou qui va à l'encontre des intérêts du peuple. Tel est notre droit.

Phan Thanh Hải

(écrit sous le pseudonyme Anh Ba Saigon, <http://anhbasg.multiply.com>).

Né en 1969, Phan Thanh Hải a fait des études de droit, mais sa licence pour exercer lui est refusée, en 2009, du fait de sa participation aux manifestations antichinoises. Il a été arrêté en vertu de l'article 88 et condamné, le 24 septembre 2012, à quatre ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence. La peine de prison a été réduite en appel à trois ans, le 28 décembre 2012.

« Je suis victime d'un complot »



Tạ Phong Tần

Tout le monde sait que je n'appartiens à aucune organisation ou parti politique. Je n'appelle pas au renversement du régime et je n'ai violé aucune loi. Je suis juste une journaliste, libre penseur, qui écrit sur ce que j'observe et ce que j'entends. J'analyse les problèmes de société de mon propre point de vue, et j'expose ce que je pense être les dysfonctionnements de notre gouvernement. Je dénonce tout ce que je crois être injuste, les choses dont mes amis et moi avons souffert, et je parle au nom des gens ordinaires qui sont victimes d'injustice. C'est pourquoi le gouvernement veut me réduire au silence. La police me dit que je n'ai pas le droit d'écrire sur ce qui se rapporte à l'État.

Mais l'État contrôle chaque aspect de nos vies privées et sociales, aussi tout ce que je pourrais dire pourra systématiquement être relié aux choses de l'État. Même l'article de mon blog sur mon blog sur un de mes rêves (« *La nuit dernière j'ai rêvé que je rencontrais Karl Marx* ») a été classé comme « diffamatoire ». L'État s'empare même de nos rêves. Nous devons rêver uniquement des thèmes autorisés par l'État !

Tạ Phong Tần (blog Vérité et justice, <http://conglysuthat.blogspot.com>).

Publié sur son blog le 4 avril 2010. Elle a été arrêtée le 5 septembre 2011 et condamnée à dix ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence le 24 septembre 2012.

« La destinée du pays est entre nos mains ! »

Sur une population de 90 millions, seuls quelques centaines de citoyens descendent dans la rue pour exprimer leur attachement à leur pays, le Vietnam. Que faut-il en déduire ?

Réfléchissons un instant. Un pays où 90 millions d'habitants ont tellement peur qu'ils gardent le silence lorsque la survie de leur pays est en jeu. Voilà où nous en sommes arrivés après avoir

vécu l'oppression du marteau et de la faucille pendant des décennies.

Parce qu'ils ont peur, 90 millions de Vietnamiens se bâillonnent eux-mêmes et subissent la répression et l'injustice en silence. Les vers s'habituent à être foulés aux pieds – c'est cela la nature de la résignation.

Parce qu'ils ont peur, ils se courbent devant des décideurs dotés de faux diplômes, d'un semblant de connaissances et d'une moralité décadente. Parce qu'ils ont peur, ils acceptent la corruption et les pots-de-vin comme les lois naturelles de l'existence. Ils acceptent de transiger et contribuent ainsi à alimenter et à soutenir un système malhonnête. Petit à petit, ils arrivent à se convaincre qu'ils ont fait le bon choix. Et c'est ainsi que l'on se retrouve à vivre dans une société insensible et cruelle.

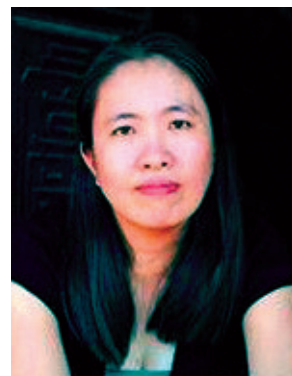
Ces quelques centaines de personnes sur une population de 90 millions qui manifestent pour l'amour de leur pays, qui sont-ils ? Ce ne sont pas des héros qui n'ont pas peur des coups de la police ou de l'enfermement derrière les barreaux. Mais ils craignent encore plus que leur peuple soit réduit à l'état d'esclave de la Chine. Ils ont peur que leurs enfants ne deviennent des monstres cruels ou des moutons dociles. Voilà pourquoi ils manifestent.

Ils sont conscients des risques qu'ils prennent, mais leur désir de changement est plus fort. Ils doivent faire leur possible pour dissiper la peur autour d'eux, afin que de plus en plus de Vietnamiens sortent de l'ombre et les rejoignent pour construire l'avenir de la nation.

Car le plus grand danger auquel est confronté le peuple vietnamien aujourd'hui est la peur – la peur chez chacun d'entre nous qui doucement et inexorablement opprime notre vitalité et notre future proche. Dissiper cette peur est le défi le plus urgent qu'il nous faut relever. Si nous ne parvenons pas à résoudre ce problème, il est vain de parler de démocratie, d'indépendance et de préservation de la souveraineté nationale. La destinée du Vietnam est entre nos mains. C'est à nous de décider, et à personne d'autre.

Nguyễn Ngọc Như Quỳnh, écrit son blog sous le pseudonyme de « Mẹ Nấm » (Maman champignon), 17 septembre 2011.

Blogueuse et militante très active, Mẹ Nấm a brièvement été arrêtée en 2009 pour avoir publié des articles antichinois sur son blog (<http://menam0.multiply.com>). Elle continue d'écrire tout en étant continuellement sous surveillance policière.



Nguyễn Ngọc Như
Quỳnh (nom de plume
«Mẹ Nấm»)

Qui ?

Je rencontre les communistes
Nos frères
Qui nous prennent nos souvenirs
Nous prennent notre voix
Nous prennent les objets de valeur
Mais nous laisse une seule chose
La peur
Je parle avec les communistes
Nos frères



Le poète Bui Chát

Qui veulent nous regrouper en troupeau
Qui nous mettent toujours en boîte
Dans l'espoir de notre reconnaissance éternelle
Ces communistes
Nos frères
Nous les avons vus se demander
Dans cette maison de malheur
Qui voudra encore de cet héritage ?

Bùi Chát, d'après « Poème à rime unique » (2009)³⁵

Le poète et blogueur Bùi Chát a été arrêté une première fois le 30 avril 2011 à son retour de Buenos Aires où il avait reçu le « Prix de la liberté de publier » de l'Union internationale des éditeurs (UIE).³⁶ Le 24 septembre 2012, il a de nouveau été arrêté pour avoir rejoint des blogueurs manifestant devant le tribunal où se tenait le procès du Club des journalistes libres. Il est fréquemment victime de harcèlement et sous surveillance policière en raison de ses écrits.

Extraits de la pétition adressée au Président Trương Tấn Sang et signée par 144 intellectuels vietnamiens pour la libération de l'étudiant Nguyễn Phương Uyên

Nous sommes solidaires de l'étudiante Phương Uyên. Lorsque nous avions son âge avant 1975, beaucoup d'entre nous purgeaient de lourdes peines dans les cachots de l'île de Poulo Condor pour notre lutte en faveur de la révolution... Phương Uyên a simplement fait ce que beaucoup d'entre nous rêvent de faire lorsque nous expliquons ce poème à nos étudiants: « *Si je ne brille pas de tous mes feux / Si tu ne brilles pas de tous tes feux / Si vous ne brillez pas de tous vos feux / Comment pourrons-nous un jour changer les ténèbres en lumière ?* »

Son action illustre le courage insouciant de la jeunesse, elle inspire les jeunes, leur donne un exemple admirable, leur montre comment aimer son pays et s'opposer aux agressions étrangères. Pourquoi l'avez-vous arrêtée et maltraitée ? Pourquoi avez-vous emprisonné autant de jeunes gens du fait de leur amour pour leur pays ? Nous en appelons à vous, Monsieur le Président, pour revoir toutes les lourdes peines de prison que vous avez infligées à des jeunes gens qui n'ont fait qu'exprimer des idées différentes sans intention malveillante envers leur pays. Ces infâmes procès portent atteinte au prestige de notre pays et déshonorent le Vietnam devant l'opinion internationale.

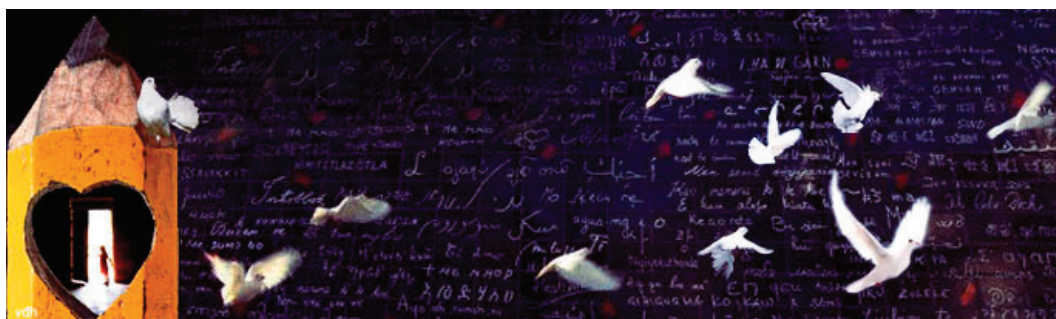
Extrait tiré d'une pétition adressée au Président vietnamien et signée, le 30 octobre 2012, par 144 anciens membres influents du Parti communiste et de l'armée, d'universitaires, d'écrivains, et d'artistes pour protester contre l'arrestation arbitraire de l'étudiante Nguyễn Phương Uyên.

35. « One-ryhyme poems » de Bùi Chát, Giấy Vụn (papier brouillon), édité chez Publishing House, Saigon 2009. Traduit en anglais par Lê Đình Nhất-Long.

36. <http://www.internationalpublishers.org/index.php/freedom-to-publish/ipa-freedom-to-publish-prize/2011-recipient>, International Publisher's Association, 2011.

Lettre éditoriale de Danlambao en réponse à l'ordre de bâillonnement 7169 du premier ministre

(extrait)



Cet ordre est une violation directe de la liberté d'expression inscrite dans notre Constitution et la convention internationale sur des droits de l'Homme que le Vietnam a signée... *Danlambao* ne cédera à aucun ordre du gouvernement visant à nous réduire au silence. Aucun gouvernement ou parti politique n'a le droit de choisir, à la place de son peuple, les informations qu'il peut lire, entendre, ou échanger. *Danlambao* continuera à diffuser des informations et des points de vue pluriels à ce sujet et sur d'autres questions, à créer un forum sur lequel nos lecteurs pourront publier des nouvelles, exprimer leur propre vision sur des sujets qui rythment leur vie quotidienne. De plus, *Danlambao* ne se rangera du côté d'aucune faction du Parti et nous nous interdirons de nous laisser influencer par toute force « étrangère » ou « hostile » — comme nous l'avait reproché le Premier ministre. Nous rejetons l'influence d'un pouvoir ou d'une élite politique, quels qu'ils soient. C'est la nation que nous servons. À plus long terme, nous espérons un changement dans les médias au Vietnam — mutation qui a déjà commencé à un certain degré — et nous sommes particulièrement fiers de participer à cette évolution. Nous espérons que d'autres journalistes travaillant pour les médias publics rejoindront la communauté libre et indépendante des blogueurs. Nous espérons que les médias indépendants deviendront une alternative viable aux médias d'État; les dirigeants du Parti utilisent déjà notre site web pour critiquer leurs adversaires, surtout en période d'élections ou de gros enjeux politiques.

En attendant, *Danlambao* appelle tous ses collaborateurs, lecteurs, et partisans à continuer à envoyer un message clair au Premier ministre Dung indiquant que nous défendons la liberté d'expression... Tous ensemble, nous entreprendrons ce combat difficile avec d'autres journalistes indépendants et libres pour vous transmettre des informations non censurées et exactes avec intégrité et crédibilité.³⁷

Danlambao, ou le Journalisme fait par les citoyens, <http://danlambaovn.blogspot.com> est un blog collaboratif qui publie des informations en vietnamien sur l'actualité et des éditoriaux critiques. Son équipe éditoriale travaille dans l'anonymat.

37. Lettre éditoriale de Danlambao, septembre 2012. <http://danlambaovn.blogspot.fr/2012/09/danlambaos-editorial-letter-in-response.html#.UF8Vua7EBaY>

« Ne vous servez pas des grands principes pour paupériser les paysans »

Contraindre les fermiers et les paysans — la population la plus pauvre du Vietnam — à sacrifier leurs intérêts à d'autres objectifs, aussi nobles soient-ils, revient à paupériser notre population rurale.

Si l'on se fonde sur l'axiome: « *la terre appartient au peuple, et l'État la gère pour le compte du peuple* », les responsables et les cadres du Parti « récupèrent » impitoyablement les terres des paysans de la manière la plus illégale. En réalité, « *la terre appartient à l'État et le Parti la gère pour le compte de l'État* »; les paysans n'ont aucun moyen de se protéger.

Depuis l'adoption de la loi de 2003 sur la terre, les dirigeants du Parti communiste ont illégalement confisqué les rizières et les terres de 500.000 fermiers et paysans. Le Parti affirme qu'il travaille à la révision de la loi sur la terre, mais à quoi sert cette réforme si le Parti ne résout pas le problème à la base en rendant leurs terres aux paysans ?

On nous dit souvent: « *la minorité doit être au service de la majorité* ». Ce principe résume plus ou moins la théorie de Jeremy Bentham [philosophe britannique] dite de l'« utilitarisme » selon laquelle « *c'est sur le bonheur du plus grand nombre que reposent le bien et le mal* ».

Au nom du socialisme, de l'industrialisation ou de la modernisation urbaine, le Parti et le gouvernement s'emparent des terres des paysans pour le bien de la majorité. Mais il y a une différence — le Parti et le gouvernement ont oublié que les paysans constituent la majorité de notre population. Par conséquent l'intérêt du plus grand nombre repose sur l'intérêt des *paysans*, et pas l'inverse. Ce ne sont pas aux paysans de devoir faire des sacrifices pour le bien de la minorité dans la société.

Ainsi je confirme, obliger les fermiers et les paysans — la population la plus pauvre du Vietnam — à sacrifier leurs intérêts à d'autres objectifs, aussi nobles soient-ils, n'a d'autre fin que de paupériser la majorité de la population du Vietnam.

Hoàng Kim, publication sur le blog Bauxite Vietnam, le 7 novembre 2012 <http://boxitvn.blogspot.com>, *Cet article est particulièrement révélateur des plaintes et critiques à l'encontre des politiques et pratiques du Parti qui sont publiées sur ce site web influent et extrêmement intéressant.*

En 2012, le Parti communiste et le gouvernement ont lancé une campagne de consultation de l'opinion publique sur la révision de la Constitution du Vietnam de 1992, dont l'article 4 sur le monopole politique du Parti communiste qui fait l'objet de controverses. Ce sondage a provoqué un débat houleux sur les blogs. En voici un exemple:

« Le Parti n'est pas un tigre »

M. Phan Trung Lý, président de la Commission pour la justice de l'Assemblée nationale a précisé: « *Le peuple peut dire ce qu'il pense vraiment de l'article 4 ou de tout article dans le projet de la Constitution en cours de révision. Rien n'est tabou* ». L'article 4 de la Constitution précise que le Parti communiste est la « *force qui dirige la société et l'État* ».

Le Parti n'est pas un tigre, nous ne sommes pas obligés de l'appeler « Monsieur Trente »³⁸ de peur de l'appeler par son vrai nom. Le Parti n'est pas un roi de l'ère féodale, lorsque la seule mention du nom du monarque par les gens du peuple était interdite.

Dans l'esprit de la déclaration qu'a fait le directeur du Comité d'examen en charge de la révision de la Constitution, le peuple peut exprimer son point de vue sur l'intégralité du projet de révision de la Constitution sans aucune exception. Il n'y pas de tabou, il ne faut pas craindre de ne pas suivre la ligne du Parti ou de briser des tabous.

Mais — eh oui, il y a toujours un « Mais ».

Mais, dans la directive la plus récente sur l'organisation d'un sondage de l'opinion publique sur la révision de la Constitution, le Politburo a ordonné à tous les niveaux des organes du Parti d'appliquer scrupuleusement la résolution n°2 adoptée par le Comité central du Parti communiste lors de sa XIème Session. La résolution n°2 réaffirme que le Parti communiste vietnamien est le parti dominant et le moteur de la société et de l'État.

Le problème, c'est que s'il est vrai que « rien n'est tabou », alors nombreux seront les gens à exprimer des points de vue très différents de la résolution n°2.

C'est pourquoi nous tenons à souligner que pour la première fois dans notre histoire, le peuple vietnamien a le droit d'apporter son point de vue et de participer directement à l'élaboration de la Constitution, mère de toutes les lois. Si cette participation est réellement destinée à encourager le droit des citoyens à l'autodétermination et à les mobiliser corps et âmes pour trouver un consensus à partir de la volonté et des aspirations des citoyens concernant leur Constitution, il ne devrait pas y avoir de « mais » et certainement pas de « tabous ». Parce qu'il semble très difficile d'accepter un texte révisé avec des formulations du type: « Le peuple souhaite — mais, le Parti décide ».

Tiré d'extraits d'un article de **Đào Tuấn**,
publié sur <https://anhbasam.wordpress.com>, le 3 janvier 2013

Sur le T-shirt de
gauche:
Principe n°1: Ma
femme a toujours
raison
Principe n°2: Quand
ma femme a tort, se
référer au principe n°1
(Cette photo a été
utilisée pour illustrer
les commentaires sur
le Parti communiste)



38. « Monsieur Trente » désigne le tigre. En effet, en Asie orientale, la terreur et la fascination éprouvées pour le tigre sont telles que nulle part on n'ose le nommer directement: [...] « On parle de lui par périphrase ou même par antiphrase: [...] au Vietnam, au lieu de demander « Est-ce que le tigre fait des ravages chez vous ? », on dit « Est-ce qu'il y a de la paix chez vous ? ». « Une expression très courante [désigne] le tigre au Vietnam: Ông ba mươi ou « Monsieur Trente ». Tô Nguyệt Đình, dans un recueil de contes, remonte cette appellation à l'empereur Gia Long (1802-1840) lequel, en mémoire d'un tigre qui l'avait nourri pendant ses années d'exil à Cây Mít (Bà Rịa) [...] promulguait un édit interdisant la chasse au tigre sous peine d'amende de 30 quan par animal tué, et récompensant aussi de 30 quan celui qui présenterait un tigre vivant, les 30 quan expliquant le chiffre 30 accolé au fauve. [...] Nous pensons plutôt que le chiffre 30 qui va de pair avec le tigre dérive d'une très ancienne coutume relative au 30e jour du 12e mois lunaire: en cette veille du nouvel an les Chinois et ceux qui subissent leur influence se livrent à une fête d'exorcisme, vestige de la fête Danuò (Đai Na) du La, célébré le 3e jour du solstice d'hiver durant laquelle le tigre était invoqué comme pourchasseur des démons. Mais bien sûr, la question n'est pas close. » (source: http://dangphuongnghe.free.fr/le_tigre_et_son_folklore.htm)

Conclusions et recommandations

La protection de la liberté d'expression est une obligation du Vietnam, qui a accédé au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'article 19 de ce Pacte protège la liberté d'expression quel que soit le média, et notamment sur Internet et sur les blogs. L'accès à Internet et l'utilisation d'Internet et des technologies connexes pour mener des actions en faveur des droits de l'Homme sont de plus en plus reconnus comme des éléments essentiels du droit à la liberté d'expression, d'opinion et à l'information. Ceci a été repris par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies dans une résolution sur « *la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'Homme sur Internet* » adoptée le 5 juillet 2012 qui affirme que:

*« les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne, en particulier le droit de toute personne à la liberté d'expression qui est applicable sans considérations de frontières et par le moyen de son choix, conformément aux articles 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ».*³⁹

Le droit à la liberté d'expression n'est pas absolu, mais l'exercice de ce droit ne peut être limité que sous des conditions d'interprétation étroite, dans un but légitime, conformément à l'article 19.3⁴⁰ du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et sans remettre en cause le droit lui-même.

Dans son rapport au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en avril 2010,⁴¹ le Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'opinion et d'expression précise que les restrictions du droit à la liberté d'expression ne sont pas autorisées sur les aspects suivants:

1. Discussion sur les politiques du gouvernement et le débat politique; comptes rendus sur les droits de l'Homme; activités du gouvernement et corruption au sein du gouvernement; implication dans les campagnes électorales, les manifestations pacifiques ou les activités politiques, notamment en faveur de la paix et de la démocratie; ainsi que l'expression d'opinion et la dissidence, la religion ou les croyances, notamment par des personnes appartenant à des minorités ou des groupes vulnérables;

39. « Promotion, protection et exercice des droits de l'Homme sur Internet », Assemblée générale des Nations Unies, 29 juin 2012.

40. Article 19.3 du PIDCP qui spécifie:

L'exercice des droits octroyés au paragraphe 2 de cet article implique des devoirs et des responsabilités spécifiques. Il peut donc faire l'objet de certaines restrictions, mais celles-ci doivent toutefois être prescrites par la loi et nécessaires:

a. Au respect des droits ou de la réputation d'autrui;

b. À la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, ou de la santé publique ou des mœurs.

41. Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, rapport à la 14ème session du Conseil des droits de l'Homme, avril 2010 (A/HRC/14/23). Voir également le principe 7 des Principes de Johannesburg sur la sécurité nationale, liberté d'expression et accès à l'information.

2. Circulation de l'information et d'idées, notamment les pratiques telles que l'interdiction ou la fermeture des publications ou d'autres médias et l'abus de mesures et de la censure administratives;
3. Accès ou utilisation de l'information et des technologies de la communication, et notamment de la radio, de la télévision et d'Internet.

Le Comité sur les droits de l'Homme de l'ONU a également établi que:

« Toute restriction imposée au fonctionnement des sites Web, des blogs et de tout autre système de diffusion de l'information par le biais de l'Internet, de moyens électroniques ou autres, y compris les systèmes d'appui connexes à ces moyens de communication, comme les fournisseurs d'accès à Internet ou les moteurs de recherche, n'est licite que dans la mesure où elle est compatible avec le paragraphe 3 [de l'article 19 du PIDCP]. »⁴²

Dans son Observation Générale n. 34, le Comité des droits de l'Homme va plus loin encore en précisant que toute restriction du droit à la liberté d'expression, qu'elle soit exercée sur Internet ou sur supports traditionnels, « doit être libellée avec suffisamment de précision pour permettre à un individu d'adapter son comportement en fonction de la règle » et doit « répondre aux critères stricts de nécessité et de proportionnalité »⁴³. Les dispositions du Code pénal et les politiques menées au Vietnam relatives à la liberté d'expression ne sont pas conformes à ces strictes conditions et vont donc à l'encontre du PIDCP et d'autres normes internationales sur la liberté d'expression.

L'intimidation, le harcèlement, les agressions et les peines de prison infligées aux blogueurs et aux cyberdissidents au Vietnam sont de réelles violations de ses obligations internationales en matière de droits de l'Homme. Ces restrictions imposées sur le droit à la liberté d'expression par les lois, règlements et décrets vont bien au-delà de ce qui est autorisé en vertu du droit et des normes internationaux sur les droits de l'Homme.

Principales recommandations:

Le gouvernement du Vietnam doit:

1. Libérer immédiatement et sans condition tous les blogueurs, journalistes en ligne, défenseurs des droits de l'Homme, et dissidents qui ont été arrêtés pour avoir exprimé pacifiquement, sur Internet ou sur les canaux traditionnels, leurs croyances politiques, religieuses ou autres.
2. Mettre un terme à la censure, la surveillance de masse, et tous les actes de harcèlement, y compris sur le plan judiciaire, contre tous les défenseurs des droits de l'Homme,

42. Paragraphe 43, commentaire général n°34 Comité des droits de l'Homme aux Nations Unies.

43. Paragraphes 22 et suivants dans les Observations générales 34 du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies, septembre 2011. (CCPR/C/GC/34). Paragraphe 15 du rapport par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression à la session 66 de l'Assemblée générale, août 2011 (A/66/290).

et notamment ceux qui utilisent Internet et d'autres technologies de l'information de la communication (TIC) pour diffuser leur travail sur les droits de l'Homme; et se conformer aux dispositions de la Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998.

3. Mettre en place les recommandations du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies⁴⁴ en alignant la législation nationale sur les normes internationales en matière de droits de l'Homme et en abrogeant sur-le-champ toute législation limitant l'exercice des droits de l'Homme reconnu à l'échelle internationale, et en particulier:
 - a. abroger immédiatement l'ordonnance 44 sur la « Réglementation des violations administratives » qui autorise la détention sans procès, et libérer tous ceux qui sont actuellement assignés à résidence, dans des camps de réhabilitation ou des institutions psychiatriques en vertu des dispositions de ce texte;
 - b. réviser de toute urgence les dispositions sur la « sécurité nationale » rédigées en termes vagues dans le Code pénal, et notamment les articles 79, 80, 86, 87, 88, 91 et 258 pour les rendre conformes au droit et aux normes internationales sur les droits de l'Homme, notamment définis par les principes de Johannesburg sur la sécurité nationale, la liberté d'expression et l'accès à l'information, ou les normes proposées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression; l'article 88 ne devrait jamais être utilisé pour réprimer le droit à la liberté d'expression sur Internet et sur supports traditionnels que garantit l'article 19 du PIDCP;
 - c. amender ou abroger toutes les lois qui restreignent le droit à la liberté de presse; autoriser la publication de journaux indépendants afin de fournir une plate-forme pour le dialogue et le débat démocratique.
4. Garantir le respect du droit, notamment le droit à un procès équitable. Les accusés doivent pouvoir rencontrer leur avocat en toute confidentialité pour préparer convenablement leur défense; les avocats de la défense doivent être autorisés à présenter tous les éléments de preuve pertinents au tribunal; les accusés doivent être autorisés à s'exprimer pour leur défense.
5. Respecter les engagements pris lors de l'Examen Périodique Universel du Vietnam, en 2009, de « *garantir la liberté totale d'information conformément à l'article 19... et notamment la liberté exercée sur Internet* » et expliquer clairement la façon dont il mettra en œuvre cette recommandation dans son rapport pour le second Examen Périodique Universel en 2014.
6. Inviter sans délai le Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'expression et d'opinion pour une visite in situ, coopérer pleinement avec lui et mettre en œuvre ses recommandations. Plus largement, adresser une invitation permanente à toutes les procédures spéciales et répondre sans délai à leurs communications; et

44. observations of the Human Rights Committee: Viet Nam », CCPR/CO/75/VNM, 26/07/2002.

7. Lancer des consultations pertinentes, transparentes et globales auprès d'organisations de la société civile et de défenseurs des droits de l'Homme indépendants pour le troisième rapport périodique du Vietnam du Comité des droits de l'Homme (attendu depuis 2004) sur l'application du PIDCP, et notamment de l'article 19.

La communauté internationale, et notamment l'ASEAN, l'UE, et l'ONU, doit:

8. Soulever systématiquement, tant en public qu'en privé, la question des violations des droits de l'Homme au Vietnam au plus haut niveau et pousser le Vietnam à mettre fin aux harcèlements, aux intimidations, aux détentions arbitraires, aux assignations à résidence et à l'emprisonnement d'individus ou groupes qui ne font qu'exercer pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression ou de culte.
9. Presser fermement le Vietnam, tant en public qu'en privé, à réviser et amender ou abroger les lois, politiques et réglementations qui restreignent et bafouent le droit à la liberté d'expression et d'opinion, sur Internet et sur les autres médias.
10. Apporter un soutien visible et efficace aux défenseurs des droits de l'Homme, en envoyant notamment des observateurs officiels à leur procès, en leur rendant visite ainsi qu'à leur famille, et en publiant des déclarations qui font état de ces préoccupations.
11. Adopter une approche stratégique et globale, en utilisant tous les instruments à disposition (tels que les droits de l'Homme et les autres dialogues, les aides et les échanges commerciaux) pour aborder la question de la restriction du droit à la liberté d'expression et d'opinion, sur Internet et sur les médias traditionnels. Surveiller chaque année l'évolution des techniques de cyber-censure et les mesures législatives du Vietnam qui ont des répercussions sur la liberté sur Internet ou sur les indicateurs de la démocratie, et adapter sa stratégie globale en conséquence.
12. Insister pour que l'approfondissement des relations bilatérales avec le Vietnam soit fonction des progrès mesurables du Vietnam en matière de respect des droits de l'Homme, et notamment du droit à la liberté d'expression et d'opinion sur Internet ou sur les médias traditionnels.
13. Garantir la transparence et la responsabilité de l'aide bilatérale au développement à destination du Vietnam et s'assurer que cette aide fasse l'objet de suivis et d'évaluations réguliers et rigoureux concernant son impact sur l'exercice des droits de l'Homme. Plus particulièrement, s'assurer que l'aide financière et technique aux réformes légales ne soit jamais utilisée pour ni n'aboutisse à l'adoption et l'application de législation restrictive, et si c'est le cas, refuser ou supprimer le financement correspondant.
14. Adopter des mesures dans le cadre des programmes d'aide au développement pour favoriser la liberté sur support numérique, et s'assurer qu'une telle aide procure à la société civile indépendante, aux blogueurs et aux défenseurs des droits de l'Homme, les ressources, les outils techniques et le savoir-faire pour contourner la cyber-censure et améliorer le caractère confidentiel et la sécurité de ces outils.

15. Garantir la transparence et la responsabilité dans tous les accords commerciaux et d'investissement avec le Vietnam et s'assurer que ces accords sont favorables à l'exercice et à la protection des droits fondamentaux et notamment en:
- a. s'assurant, avant de conclure l'adoption de tels accords, que des études d'impact auront lieu pour anticiper les répercussions potentielles sur tous les droits de l'Homme, et notamment la liberté d'expression et d'opinion sur Internet et sur médias traditionnels;
 - b. s'assurant que tels accords font l'objet de contrôles et d'évaluations réguliers et rigoureux, par le Parlement européen entre autres, concernant l'impact réel sur l'exercice des droits de l'Homme;
 - c. en intégrant dans de tels accords commerciaux des clauses fermes et efficaces relatives aux droits de l'Homme, ainsi que des mécanismes contraignants de règlement des différends, en particulier pour ce qui concerne les violations des droits de l'Homme;
 - d. en intégrant dans de tels accords un mécanisme de sauvegarde visant à garantir que les entreprises présentes ou investissant au Vietnam ne soient pas contraintes par le gouvernement de restreindre l'accès à l'information, de supprimer les contenus ou de fournir des informations personnelles sur les défenseurs des droits de l'Homme, journalistes, militants et dissidents d'une manière non conforme aux droits et libertés fondamentaux;
 - e. en prenant toutes les mesures nécessaires pour empêcher et réguler l'exportation de technologies de l'information et de la communication (TIC) qui pourraient être utilisées pour violer le droit à la liberté d'expression et à la vie privée au Vietnam, et en améliorant la surveillance des exportations des produits et services TIC; et
 - f. en prenant toutes les mesures nécessaires, y compris législatives, pour réglementer les activités extra-territoriales des entreprises TIC sous leur juridiction et autres entreprises concernées dans le but de garantir le respect des droits de l'Homme dans les activités commerciales au Vietnam. Et plus particulièrement, les partenaires commerciaux doivent exiger que ces entreprises évaluent les répercussions des nouveaux produits et services TIC exportés au Vietnam sur les droits de l'Homme et doivent éviter toute complicité en matière de violations des droits de l'Homme. Ils doivent exclure des procédures d'attribution des marchés publics et des appels d'offres les entreprises qui participent à des activités bafouant les droits de l'Homme au Vietnam.
16. Les pays partenaires qui ont un dialogue sur les droits de l'Homme avec le Vietnam, et notamment l'Australie, les États-Unis, la Norvège, la Suisse et l'Union européenne doivent:
- a. renforcer la transparence et la responsabilité dans le dialogue et dans tout autre processus qui associe la société civile en établissant des évaluations régulières selon des critères clairs et pertinents, étayés par des indicateurs

solides, et en rendant ces évaluations publiques. Ces mesures devraient permettre que le dialogue débouche sur des résultats tangibles en matière des droits de l'Homme et ne se limite pas à des réunions annuelles dont pourrait se servir le Vietnam pour détourner le regard de la communauté internationale de la situation des droits de l'Homme;

- b. envoyer des messages forts de sympathie et de soutien à l'attention des militants, dissidents et des défenseurs des droits de l'Homme et de leur famille en continuant à soulever les cas individuels et en envisageant de rendre publique la liste des cas signalés pour rendre le levier de l'opinion publique plus efficace pour l'obtention de libérations ou de l'amélioration des conditions de vie et des traitements dans les établissements carcéraux;
 - c. eu égard aux restrictions en matière de liberté et à l'absence d'organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme au Vietnam, les pays partenaires doivent procéder à des consultations ouvertes avec des organisations de la société civile en dehors du Vietnam. Ces consultations devront inclure des briefings et des réunions préparatoires entre les ONG et le personnel des Ministères et des services concernés des gouvernements des pays partenaires, en amont des sessions du dialogue. Il devra également y avoir des briefings entre les représentants des ONG et tout expert indépendant invité au séminaire d'experts, lorsque ce type de débat est prévu dans le dialogue;
 - d. renforcer le rôle et la participation des organisations de défense des droits de l'Homme et d'autres groupes de la société civile, ainsi que des membres du parlement des pays partenaires dans les discussions.
17. Insister pour que le Vietnam respecte les engagements qui le lient en tant que partie signataire aux principaux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme, et refuser l'invocation de la spécificité culturelle pour justifier toute dérogation à l'application des droits de l'Homme internationalement reconnus, en appelant notamment à une révision de la « déclaration de l'ASEAN sur les droits de l'Homme » adoptée en novembre 2012, qui introduit toutes sortes de motifs de dérogation qui ne sont pas reconnus par les lois et normes internationales sur les droits de l'Homme.

La Commission intergouvernementale des droits de l'Homme de l'ASEAN (AICHR) doit:

- 1. Exhorter le gouvernement du Vietnam à respecter et protéger tous les droits de l'Homme, et notamment le droit à la liberté d'expression, sur Internet et sur médias traditionnels.
- 2. Exhorter le gouvernement du Vietnam à mettre fin aux harcèlements, aux intimidations, aux détentions arbitraires, aux assignations à résidence et à l'emprisonnement d'individus ou de groupes qui ne font qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ou de culte.
- 3. Exhorter le gouvernement du Vietnam à réviser, amender ou abroger les lois et les politiques qui ne respectent pas les lois et normes internationales sur les droits de l'Homme et plus précisément sur la liberté d'expression.

4. En vertu de l'article 4.10 du mandat de l'AICHR, rechercher des informations et faire des recommandations au Vietnam concernant la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression sur Internet et sur les médias traditionnels; évaluer ses performances dans ces domaines en engageant des consultations constructives avec le gouvernement, la société civile, les Nations Unies, et les autres parties prenantes; et rendre publiques les recommandations faites au gouvernement.

Les entreprises des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui sont présentes ou investissent au Vietnam doivent:

1. Respecter systématiquement les droits de l'Homme, y compris lorsque le gouvernement du Vietnam manque à ses obligations en matière de respect des droits de l'Homme.
2. Respecter la liberté d'expression des personnes touchées par leurs activités économiques et s'abstenir d'encourager ou d'être complice de la censure, de la répression et des sanctions pénales à l'encontre des dissidents, militants et défenseurs des droits de l'Homme.
3. Rejeter, soulever et exprimer des inquiétudes concernant les dispositions qui restreignent les libertés dans les lois et réglementations existantes, ainsi que dans le projet de décret sur la gestion d'Internet qui, en l'état, exige des entreprises TIC qu'elles divulguent, sur demande des organismes publics d'enquête au Vietnam, des renseignements sur les utilisateurs coupables de « comportements interdits », dont la définition manque de précision.
4. Faire preuve de diligence en matière des droits de l'Homme et développer des stratégies efficaces pour atténuer les risques que fait encourir le gouvernement du Vietnam à la liberté d'expression.
5. Convaincre les fonctionnaires du gouvernement vietnamien de la nécessité de réviser, amender ou abroger les lois et politiques non conformes aux lois et normes internationales sur les droits de l'Homme, notamment liées à la liberté d'expression, et
6. Participer au « Global Network Initiative » et respecter ses Principes sur la liberté d'expression et de confidentialité et les mesures d'exécution.

Annexe I

Dispositions du Code pénal contraires au droit international en matière de droits de l'Homme⁴⁵

Article 79. - Mener des activités visant à renverser l'administration du peuple

Les individus qui mènent des activités, établissent ou rejoignent des organisations dans le but de renverser l'administration du peuple encourent les sanctions suivantes:

1. Les organisateurs, instigateurs et participants actifs ou autres individus dont les agissements auraient de graves conséquences seront condamnés à des peines allant de douze à vingt ans d'emprisonnement, à la détention à perpétuité ou à la peine capitale.
2. Les autres complices encourent de cinq à quinze ans d'emprisonnement.

Article 80. - Espionnage

1. Les individus qui commettent l'un des agissements suivants seront condamnés à des peines allant de douze à vingt ans d'emprisonnement, à la détention à perpétuité ou à la peine capitale:
 - a. Les activités de renseignement et/ou de sabotage ou l'établissement de bases aux fins de renseignement et/ou de sabotage à l'encontre de la République Socialiste du Vietnam;
 - b. L'établissement de bases aux fins de renseignement et/ou de sabotage au profit de pays étrangers; les activités de reconnaissance, de transmission d'informations, de dissimulation, d'assistance ou tout autre agissement visant à aider des étrangers à mener des activités de renseignement et/ou de sabotage;
 - c. La collecte ou la fourniture de secrets d'État au profit de pays étrangers; la collecte ou la fourniture d'informations et autres documents pour être utilisés par des pays étrangers contre la République Socialiste du Vietnam.
2. En cas de crimes plus sérieux, les inculpés seront condamnés à des peines allant de cinq à quinze ans d'emprisonnement.
3. Les individus qui acceptent d'agir comme espions, mais n'accomplissent pas leur tâche et avouent, déclarent en toute sincérité et signalent leurs agissements aux organismes publics compétents seront exonérés de toute responsabilité pénale.

45. Traduction de « *A Selection of Fundamental Laws of Vietnam* », publié chez Thế Giới Publishers, Hanoi 2001. Dans toutes les éditions, celle-ci comprise, une erreur de traduction s'est glissée dans les articles 80, 87 et 88, au paragraphe 2, qu'il faut rétablir. Il faut lire « *more serious crimes* » (des crimes plus graves), et non « *less serious crimes* » (des crimes moins graves) comme indiqué par erreur dans l'ouvrage.

Article 87. - Actes sapant la politique d'unité

1. Les individus qui commettent l'un des agissements suivants en vue de s'opposer au gouvernement seront condamnés à un emprisonnement allant de cinq à quinze:
 - a. Semer la division entre des populations de différents horizons, entre les citoyens et l'armée ou l'administration du peuple ou les organisations sociales;
 - b. Semer la haine, les préjugés et/ou les divisions raciales, en enfreignant les droits à l'égalité entre les communautés des différentes nationalités vietnamiennes;
 - c. Semer la division entre les personnes religieuses et les personnes non-religieuses, la division entre les croyants et l'administration du peuple ou les organisations sociales;
 - d. Menacer la mise en œuvre des politiques pour la solidarité internationale.
2. En cas de crimes plus sérieux, les inculpés seront condamnés à des peines allant de deux à sept ans d'emprisonnement.

Article 88. - Propagande contre la République Socialiste du Vietnam

1. Les individus qui commettent l'un des agissements suivants à l'encontre de la République Socialiste du Vietnam seront condamnés de trois à douze ans d'emprisonnement:
 - a. Propagande contre, déformation de la vérité sur et/ou diffamation contre l'administration du peuple;
 - b. Guerre psychologique et diffusion d'informations fabriquées dans le but de semer la confusion dans la population;
 - c. Fabrication, détention et/ou diffusion de documents et/ou de produits culturels dont le contenu va à l'encontre de la République Socialiste du Vietnam.
2. En cas de crimes plus sérieux, les inculpés seront condamnés à des peines allant de dix à vingt ans d'emprisonnement.

Article 91. - Fuite à l'étranger ou défection, séjour à l'étranger dans le but de s'opposer à l'administration du peuple

1. Les individus qui fuient à l'étranger dans le but de s'opposer à l'administration du peuple seront condamnés à des peines allant de trois à douze ans d'emprisonnement.
2. Les organisateurs, ceux qui forcent [à fuir] et les instigateurs seront condamnés entre cinq et quinze ans d'emprisonnement.
3. En cas de crimes particulièrement sérieux, les inculpés seront condamnés à des peines allant de douze à vingt ans d'emprisonnement ou à la détention à perpétuité.

Article 92. - Sanctions supplémentaires

Les individus qui commettent des crimes définis dans ce chapitre seront également privés d'un certain nombre de droits civiques pendant une période allant d'un an à cinq ans, et pourront être condamnés à la probation, à l'interdiction de séjour pendant un an à cinq ans, ou à la confiscation de tout ou partie de leurs biens.

Article 258. - Abus des libertés démocratiques pour porter atteinte aux intérêts de l'État, aux droits légitimes et aux intérêts des organisations et/ou des citoyens

1. Les individus qui abusent du droit à la liberté de parole, liberté de presse, liberté de conscience, libertés de culte, de rassemblement, d'association et autres libertés démocratiques dans le but de porter atteinte aux intérêts de l'État, aux droits légitimes et aux intérêts des organisations et/ou des citoyens, seront soumis à des avertissements, rééducation sans détention pouvant aller jusqu'à trois ans ou à une peine de prison pouvant aller de six mois à trois ans.
2. En cas d'infractions commises dans des circonstances sérieuses, les inculpés seront condamnés à des périodes pouvant aller de deux à sept ans d'emprisonnement.

Annexe II

Recommandations émises par les États membres de l'ONU sur la liberté d'expression et la liberté de presse lors de l'Examen périodique universel du Vietnam en 2009⁴⁶

N°	Pays	Recommandations	Réponse du Vietnam
1	Canada	Accroître l'indépendance des médias par rapport à l'État, en permettant notamment l'existence de médias privés. Adapter ses lois sur la presse pour qu'elles soient conformes à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et Réduire le recours aux lois de sécurité qui restreignent les discussions publiques sur la démocratie multipartite ou sur les critiques à l'encontre du gouvernement, et notamment en adaptant les lois sur la sécurité et la propagande en conformité avec le PIDCD.	Rejeté
2	Finlande	Permettre aux médias de jouer leur rôle d'observateur dans la société. Amender la loi sur la presse pour qu'elle soit compatible avec le PIDCP ; et Abroger ou amender son Code pénal pour éviter qu'il ne soit appliqué d'une manière arbitraire et notamment pour empêcher la liberté d'expression.	Rejeté
3	France	Prendre les mesures préconisées par le Comité des droits de l'Homme afin de mettre un terme aux restrictions sur la liberté d'expression et d'opinion et, notamment, les restrictions empêchant la création de médias privés.	Rejeté
4	Allemagne	Prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux restrictions sur le droit à la liberté d'expression et au rassemblement pacifique.	Rejeté
5	Pays-Bas	Autoriser l'existence de journaux et magazines indépendants et privés, et lever les restrictions exercées sur les internautes et notamment le filtrage et la surveillance sur Internet.	Rejeté

46. Voir <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/VNSession5.aspx>

6	Nouvelle-Zélande	Autoriser l'indépendance des médias, améliorer la mise en œuvre de l'article 19 du PIDCD, et autoriser l'établissement sociétés de presse privées.	Rejeté
7	Norvège	Accorder aux individus, groupes et organes de la société la légitimité et la reconnaissance en vue de promouvoir les droits de l'Homme et d'exprimer leurs opinions ou leurs désaccords publiquement ; (d) s'assurer que les médias fonctionnent librement et en toute indépendance.	Rejeté
8	États-Unis	Prouver son engagement dû à l'article 69 de sa Constitution, à l'article 19 du PIDCD et à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en garantissant la liberté d'expression aux membres de la presse sans qu'ils aient à craindre des arrestations arbitraires ou des poursuites judiciaires, en permettant la libre circulation de l'information sur Internet et en mettant fin aux restrictions exercées sur les blogs et les médias. Prouver son engagement dû aux articles 50 et 69 de la Constitution, aux articles 19, 21, et 22 du PIDCD et à l'article 20 de la Déclaration universelle en autorisant les individus à s'exprimer en toute franchise sur le système politique et en libérant tous les prisonniers d'opinion, tels que le Père Nguyen Van Ly, Nguyen Van Dai et Le Thi Cong Nhan, et en abolissant les dispositions imprécises relatives à la « sécurité nationale » telles que les articles 84, 88, et 258 utilisées pour inculper ceux qui expriment publiquement leur désaccord avec le gouvernement ou ses politiques.	Rejeté
9	Royaume-Uni	Dialoguer réellement avec les experts internationaux sur le développement de sa loi sur les médias et travailler à renforcer l'indépendance des institutions de médias.	Rejeté
10	Argentine	Prendre les mesures nécessaires pour assurer que les citoyens peuvent profiter des droits à la liberté d'expression et à la liberté de culte.	Accepté
11	Italie	Garantir totalement le droit de recevoir, rechercher et communiquer l'information et les idées conformément à l'article 19 du PIDCD.	Accepté
12	République de Corée	Redoubler d'efforts dans le domaine des libertés civile et politique, et notamment de la liberté d'expression, de presse et de culte.	Accepté
13	Suède	Prendre des mesures pour s'assurer que le respect total de la liberté d'expression, notamment sur Internet, soit mis en œuvre dans la préparation actuelle de la réforme sur la loi des médias.	Accepté

Annexe III

liste des blogueurs et netizens derrière les barreaux

Liste non exhaustive des individus arrêtés pour leurs activités sur Internet

1. **Cù Huy Hà Vũ**, né en 1957; spécialiste du droit et blogueur; arrêté le 5 novembre 2010; condamné le 4 avril 2011 à sept ans de prison et trois ans de « détention probatoire » (*quản chế* ou assignation à résidence) pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88 du Code pénal); condamnation confirmée en appel le 2 août 2011; incarcéré dans le camp n°5, Thanh Hóa.
2. **Đặng Xuân Diệu**, né en 1977; blogueur catholique; arrêté le 30 juillet 2011; condamné à 13 ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence, accusé de « *subversion* » (article 79, paragraphe 1) par le tribunal populaire à Nghe An, le 9 janvier 2013.
3. **Đinh Đăng Định**, né en 1963; ancien professeur; arrêté le 21 octobre 2011 pour ses articles dénonçant des cas de corruption au sein de l'administration et du Parti; condamné le 8 août 2012 à six ans de prison pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88) par le tribunal populaire à Daknong; sentence confirmée en appel le 21 novembre 2012; détenu à Daknong.
4. **Hồ Đức Hòa**, né en 1974; militant catholique et blogueur; arrêté le 30 juillet 2011; condamné à 13 ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe 1) par le tribunal populaire à Nghe An, le 9 janvier 2013.
5. **Hồ Thị Bích Khương**, née en 1967; activiste des droits sur la terre, arrêtée le 15 janvier 2011, condamnée le 29 décembre 2011 à cinq ans d'emprisonnement et trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88), sentence confirmée en appel le 30 mai 2012; détenue camp de Nghe An.
6. **Lê Quốc Quân**, né en 1971; avocat et blogueur; arrêté le 27 décembre 2012 et accusé d'« *évasion fiscale* » (article 161 du Code pénal); actuellement incarcéré dans la prison n°1 de Hòa Lò, à Hanoï.
7. **Lê Thanh Tùng**, né en 1968; journaliste indépendant; arrêté le 12 janvier 2011 pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); condamné à cinq ans de prison et quatre ans d'assignation à résidence le 10 août 2012; incarcéré dans la prison B14, à Thanh Liet.
8. **Lê Văn Sơn**, né en 1985; blogueur catholique, écrit sous le pseudonyme de Paulus Lê Sơn; arrêté le 3 août 2011; condamné à 13 ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe 1) par le tribunal populaire de Nghe An, le 9 janvier 2013.
9. **Lô Thanh Thảo**, (Mme) née en 1977; arrêtée le 26 mars 2012 pour « *propagande*

contre la République socialiste du Vietnam » (article 88); condamnée à trois ans et demi de prison et à deux ans d'assignation à résidence par le tribunal populaire de Ho Chi Minh-Ville, le 8 janvier 2013.

10. **Lư Văn Bẩy**, né en 1952; cyberdissident; arrêté en mai 2011; condamné le 22 août 2011 par le tribunal populaire de la province de Kiên Giang à quatre ans de prison et trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); incarcéré dans la province de Kien Giang.
11. **Nguyễn Đình Cường**, 31 ans, militant catholique et blogueur; arrêté le 24 décembre 2011 et condamné à quatre ans de prison et trois ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe 2) par le tribunal populaire de Nghe An, le 9 janvier 2013.
12. **Nguyễn Văn Duyệt**, 32 ans, militant catholique et blogueur; arrêté le 7 août 2011; condamné à six ans de prison et à quatre ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe) par le tribunal populaire de Nghe An, le 9 janvier 2013.
13. **Nguyễn Kim Nhân**, né en 1949; arrêté le 7 juin 2011; condamné le 16 juillet 2012 à cinq ans et demi de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); détenu dans le camp de Bắc Giang¹.
14. **Nguyễn Ngọc Cường**, né en 1956; militant pour la défense des droits à la terre; arrêté en septembre 2010; condamné en avril 2011 à sept ans de prison pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88). Il était accusé d'avoir lancé un forum Internet sur les questions des droits fonciers et d'avoir distribué des prospectus; sa condamnation a été confirmée en appel en mai 2012; il est détenu dans la Section K1 du camp de Xuan Loc, dans la province de Dong Nai.
15. **Nguyễn Tiến Trung**, né en 1983; militant en faveur de la démocratie; arrêté en 2009; condamné le 20 janvier 2010 à sept ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *activités visant à renverser l'administration du peuple* » (article 79); détenu dans la prison PA 92, à Ho Chi Minh-Ville.
16. **Nguyễn Trung Linh**, né en 1967; militant en faveur de la démocratie; arrêté en novembre 2011 en vertu de l'ordonnance 44, aurait été placé en détention dans l'hôpital central psychiatrique n°1, à Hanoi.
17. **Nguyễn Văn Duyệt**, né en 1980; militant catholique et blogueur; arrêté le 7 août 2011; condamné à six ans de prison et quatre ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe 2) par le tribunal populaire de Nghe An, le 9 janvier 2013.
18. **Nguyễn Văn Hải (Điếu Cày)**, né en 1952; blogueur et militant pro-démocratie; arrêté en 2008 et condamné à 30 mois de prison pour « *évasion fiscale* »; maintenu en prison après le terme de sa peine le 19 octobre 2010 sous un nouveau chef d'accusation « *propagande contre la République du Vietnam* » (article 88); condamné à 12 ans

de prison et cinq ans d'assignation à résidence le 24 septembre 2012 par le tribunal populaire d'Ho Chi Min-Ville; condamnation confirmée en appel le 28 décembre 2012; actuellement incarcéré dans section K3 du camp Xuyên Mộc dans la province de Bà Rịa Vũng Tàu; reconnu comme victime d'arrestation arbitraire par le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (Avis 1/2009).

19. **Nguyễn Văn Lía**, né en 1940; dignitaire Hoa Hao; arrêté en avril 2011; condamné le 13 décembre 2011 à cinq ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *abus de libertés démocratiques en vue de porter atteinte aux intérêts de l'État* » (article 258) par le tribunal populaire de An Giang; peine ramenée en appel à quatre ans et demi de prison, le 2 mars 2012; détenu dans le camp Z30A à Xuan Loc, province de Dong Nai; il a été torturé en détention, il est en très mauvaise santé.
20. **Nguyễn Văn Lý**, né en 1946; prêtre de l'Église catholique romaine, arrêté plusieurs fois pour avoir défendu la liberté de culte; condamné le 30 mars 2007 à 8 ans de prison pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); a subi un accident vasculaire en prison, libéré temporairement pour des soins médicaux en mars 2010; purge sa peine dans la prison de Ba Sao dans la province de Nam Ha.
21. **Nguyễn Văn Oai**, né en 1980; militant catholique et blogueur; arrêté le 30 juillet 2011; condamné à trois ans de prison et à deux ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe 2) par le tribunal populaire de Nghe An, le 9 janvier 2013.
22. **Nguyễn Xuân Nghĩa**, né en 1949; écrivain et militant en faveur de la démocratie; arrêté en 2008; condamné le 9 octobre 2009 à six ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); incarcéré dans le camp n°6 dans le district de Thanh Chuong, province de Nghe An; reconnu comme victime d'arrestation arbitraire par le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies (Avis 1/2009).
23. **Nông Hùng Anh**, 29 ans, militant protestant et blogueur; arrêté le 5 août 2011 à Hanoi; condamné à cinq ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe 2) par le tribunal populaire de Nghe An, le 9 janvier 2013.
24. **Phạm Ngọc Tuấn**, 53 ans, protestant luthérien, blogueur; arrêté en août 2011 pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); condamné à cinq ans de prison par le tribunal populaire de Phan Rang en juin 2012; condamnation confirmée en appel le 29 août 2012; détenu à Phan Rang.
25. **Phan Thanh Hải**, né en 1969; Blogueur sous le pseudonyme AnhBaSG; membre du Club des journalistes libres; arrêté le 18 octobre 2010 pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); condamné le 24 septembre 2012 à quatre ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence; condamnation réduite en appel le 28 décembre 2012 à trois ans en prison et à trois ans d'assignation à résidence; détenu à Ho Chi Minh-Ville.

26. **Tạ Phong Tần (Mme)**, née en 1968; blogueuse catholique, ancien officier de police et membre du Parti communiste; membre du Club des journalistes libres; arrêtée le 5 septembre 2011 pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); sa mère s'est immolée le 30 juillet 2012 pour protester contre son arrestation; condamnée le 24 septembre 2012 à 10 ans de prison et à cinq ans d'assignation à résidence par le tribunal populaire d'Ho Chi Minh-Ville; condamnation confirmée en appel le 28 décembre 2012.
27. **Thái Văn Dung**, 24 ans, militant catholique et blogueur; arrêté le 19 août 2011; condamné à cinq ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *subversion* » (article 79, paragraphe 2) par le tribunal populaire de Nghe An, le 9 janvier 2013.
28. **Trần Anh Kim**, né en 1949; militant pro-démocratie, ancien officier dans l'armée; arrêté le 7 juillet 2009 à Haiphong; condamné le 28 décembre 2009 à cinq ans et demi de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *activités visant à renverser l'administration du peuple* » (article 79); détenu dans la Prison n°6, à Thanh Chương, dans la province de Nghệ An.
29. **Trần Huỳnh Duy Thức**, né en 1966; arrêté en 2009; condamné le 20 janvier 2010 à 16 ans de prison et à cinq ans d'assignation à résidence pour « *activités visant à renverser l'administration du peuple* » (article 79); condamnation confirmée en appel le 11 mai 2010; détenu dans la section K1 du camp Z30A à Xuan Loc, province de Dong Nai.
30. **Trần Vũ Anh Bình (Hoàng Nhật Thông)**, né en 1974; auteur-compositeur; arrêté le 19 septembre 2011 pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); condamné le 30 octobre 2012 à six ans de prison et à deux ans d'assignation à résidence par le tribunal populaire d'Ho Chi Minh-Ville.
31. **Vi Đức Hồi**, né en 1956; ancien membre du Parti communiste; arrêté en 2010; condamné le 26 janvier 2011 à huit ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); condamnation réduite en appel, le 26 avril 2011, à cinq ans de prison et trois ans d'assignation à résidence; détenu dans la province de Lạng Sơn.
32. **Võ Minh Trí (Việt Khang)**, né en 1978; auteur-compositeur et chanteur; arrêté le 23 décembre 2011 pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88) pour avoir écrit et chanté des chansons contestataires; condamné le 30 octobre 2012 à quatre ans prison et à deux ans d'assignation à résidence par le tribunal populaire d'Ho Chi Minh-Ville.

Cyberdissidents assignés à résidence après avoir purgé une peine de prison (article 92 du Code pénal)

1. **Nguyễn Văn Đài**: né en 1969. Avocat spécialisé dans la défense des droits de l'Homme et fondateur du Comité de défense des droits de l'Homme au Vietnam, situé à Hanoï. Condamné le 11 mai 2007 à cinq ans de prison et à quatre ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); condamnation réduite en appel à quatre ans de prison et à quatre ans d'assignation à résidence. Libéré en mars 2011, assigné à résidence jusqu'en mars 2015.
2. **Lê Thăng Long**, né en 1967; arrêté en 2009; condamné le 20 janvier 2010 à cinq ans de prison et trois ans d'assignation à résidence (sentence réduite en appel à trois ans et demi de prison, le 11 mai 2010) pour « *activités visant à renverser l'administration du peuple* » (article 79). Libéré en juin 2012, assigné à résidence jusqu'en juin 2015.
3. **Nguyễn Văn Túc**, né en 1964; arrêté en 2008; condamné le 9 octobre 2009 à quatre ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); libéré le 10 septembre 2012, assigné à résidence jusqu'en septembre 2015.
4. **Nguyễn Mạnh Sơn**, né en 1943; condamné le 9 octobre 2009 à trois ans et demi de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88). Libéré en mai 2011, assigné à résidence à Haiphong jusqu'en mai 2014.
5. **Phạm Bá Hải**: 44 ans. Fondateur de la Fondation Bach Dang Giang à son retour au Vietnam après des études à New Delhi. Arrêté le 25 avril 2006 et condamné, le 7 septembre 2008, à cinq ans de prison et deux ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); libéré le 7 septembre 2011, assigné à résidence jusqu'en septembre 2013.
6. **Phạm Minh Hoàng**: né en 1955. Blogueur et maître de conférences en mathématiques; arrêté en août 2010; condamné à trois ans de prison et trois ans d'assignation à résidence en août 2011 pour « *activités visant à renverser l'administration du peuple* » (article 79); peine réduite en appel à 17 mois. Libéré le 13 janvier 2012, assigné à résidence jusqu'en janvier 2015.
7. **Phạm Thanh Nghiên**, (Mme) née en 1977; arrêtée en 2008 à Hai Phong; condamnée le 29 janvier 2010 à quatre ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); libérée le 18 septembre 2012, assignée à résidence jusqu'en septembre 2014.
8. **Phạm Văn Trội**, né en 1972; arrêté en 2008; condamné, le 8 octobre 2009, à quatre ans de prison et quatre ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); libéré le 11 septembre 2012, assigné à résidence jusqu'en septembre 2016.

9. **Vũ Hùng**: né en 1966; enseignant, arrêté le 18 septembre 2008, condamné à Hanoï, le 7 octobre 2009, à trois ans de prison et trois ans d'assignation à résidence pour « *propagande contre la République socialiste du Vietnam* » (article 88); libéré en septembre 2011, assigné à résidence jusqu'à septembre 2014.

Assigné à résidence sans inculpation (quản thúc):

1. **Thích Quảng Độ**: né en 1928 (Nom séculier: Dang Phuc Tue). Moine bouddhiste, patriarche de l'Église Bouddhique Unifiée du Vietnam (UBCV). Détenu en exil intérieur dans la province de Thai Binh entre 1982 et 1992; condamné à cinq ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence, le 15 août 1995, pour « *abus de libertés démocratiques nuisant aux intérêts de l'État* » (article 258), pour avoir organisé une mission humanitaire en faveur des victimes des inondations. Libéré lors d'une amnistie en septembre 1998; condamné à deux ans d'assignation à résidence en 2001; détenu sans chef d'accusation depuis 2003 jusqu'à aujourd'hui dans le Monastère Zen Thanh Minh à Saigon.
2. **Nguyễn Đan Quế**: né en 1942. Endocrinologue, fondateur du Mouvement non violent pour la défense des droits de l'Homme au Vietnam. Arrêté en 1991 et condamné à 20 ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence pour « *tentative de renversement de l'administration du peuple* » (article 79). Libéré lors d'une amnistie du gouvernement en 1998; condamné à 30 mois de prison en 2003; libéré en 2005; assigné à résidence sans chef d'accusation depuis lors.
3. **Nguyễn Văn Bảo**, dignitaire de la secte religieuse Cao Dai. Assigné à résidence sans chef d'accusation à Tay Ninh.

Annexe IV

Liste non-exhaustive de blogs dissidents au Vietnam

- 1/ <https://daohieu.wordpress.com/>
- 2/ <http://boxitvn.blogspot.com/>
- 3/ <http://anhbasg.blogspot.com/>
- 4/ <http://danoanbuihang.blogspot.com/>
- 5/ <http://suthatcongly.multiply.com/notes/item/99>
- 6/ <http://caunhattan.wordpress.com/>
- 7/ <http://nguyentuongthuy2012.wordpress.com/>
- 8/ <https://jbnghuyenhuuvinh1962.wordpress.com/>
- 9/ <http://menam0.multiply.com/>
- 10/ <http://huynhngocchenh.blogspot.com/>
- 11/ <http://www.truongduynhat.net/>
- 12/ <http://www.hasiphu.com/> -
- 13/ <http://quehuongcualua.blogspot.com/>
- 14/ <http://to-hai.blogspot.com/>
- 15/ <http://danlambaovn.blogspot.com/>
- 16/ <http://thientrieu2010.blogspot.com/>
- 17/ <http://vietnamhumanrightscommitte.wordpress.com>
- 18/ <http://nhucaytrevn.blogspot.com/>

Annexe V

Résolution du Parlement Européen sur le Viêt Nam, en particulier la liberté d'expression (18 avril 2013)

Le Parlement européen,

- vu l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Viêt Nam, signé le 27 juin 2012, et vu le dialogue sur les droits de l'homme UE-Viêt Nam qui a lieu deux fois par an entre l'Union européenne et le gouvernement du Viêt Nam,
 - vu le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Viêt Nam a adhéré en 1982,
 - vu l'examen périodique universel sur le Viêt Nam du Conseil des droits de l'homme des Nations unies du 24 septembre 2009,
 - vu le rapport du rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression à la 14^e session du Conseil des droits de l'homme d'avril 2010,
 - vu la déclaration du porte-parole de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne, sur la condamnation de blogueurs au Viêt Nam le 24 septembre 2012,
 - vu sa résolution du 11 décembre 2012 intitulée Une stratégie pour la liberté numérique dans la politique étrangère de l'Union,
 - vu ses résolutions antérieures sur le Viêt Nam,
 - vu l'article 122, paragraphe 5, et l'article 110, paragraphe 4, de son règlement,
- A. considérant que trois journalistes renommés - Nguyen Van Hai/Dieu Cay, Ta Phong Tan et Pan Thanh Hai - ont été condamnés à la prison le 24 septembre 2012; considérant que, au terme d'un appel, leur condamnation a été confirmée, à savoir 12, 10 et 3 ans de prison respectivement, suivis de plusieurs années d'assignation à résidence, pour avoir posté des articles sur le site web du Club vietnamien des journalistes libres;
- B. considérant que, selon des informations récentes d'organisations internationales de défense des droits de l'homme, 32 cyber-dissidents ont été condamnés à de lourdes peines de prison ou attendent d'être jugés au Viêt Nam; 14 militants pro-démocratie ont été condamnés à un total de plus de 100 ans de prison pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression; un groupe de 22 militants écologistes pacifiques ont reçu des peines de prison allant de 10 ans d'emprisonnement à la prison à vie; un journaliste travaillant pour la presse d'État a été licencié après avoir écrit un post sur son blog personnel critiquant le secrétaire général du parti communiste; et des cyber-dissidents, y compris Le Cong Cau et Huynh Ngoc Tuan, sont fréquemment harcelés et agressés par la police;

- C. considérant que plusieurs prisonniers d'opinion ont été condamnés au titre de dispositions de "sécurité nationale" vaguement formulées qui ne font pas de distinction entre des actes de violence et l'expression pacifique d'opinions ou de convictions dissidentes, par exemple "propagande contre la république socialiste du Viêt Nam" (article 88 du code pénal), "activités visant à renverser le pouvoir du peuple" (article 79), "incitation aux divisions entre personnes religieuses et non religieuses" (article 87) et "utilisation abusive des libertés démocratiques pour s'attaquer aux intérêts de l'État" (article 258); considérant que l'ordonnance 44 de 2002 autorisant la détention sans procès est de plus en plus utilisée pour détenir des dissidents;
- D. considérant que les blogueurs et les défenseurs des droits de l'homme se tournent de plus en plus vers l'Internet pour exprimer leurs opinions politiques, exposer la corruption et attirer l'attention sur l'accaparement des terres et d'autres abus de pouvoir des fonctionnaires;
- E. considérant que les autorités vietnamiennes suppriment systématiquement la liberté d'expression et de réunion pacifique et persécutent ceux qui s'interrogent sur les politiques publiques, exposent des cas de corruption de fonctionnaires ou appellent à des systèmes autres que celui du parti unique;
- F. considérant que le Viêt Nam est en train d'élaborer le "décret sur la gestion, la fourniture, l'utilisation de services Internet et de contenus informatifs en ligne", un nouveau décret sur la gestion de l'Internet qui légaliserait le filtrage du contenu, la censure et les sanctions du gouvernement contre des "actes prohibés" vaguement définis et qui obligerait les entreprises et les fournisseurs Internet, y compris étrangers, à coopérer avec le gouvernement dans la surveillance et le dépistage des cyber-dissidents; considérant que les libertés numériques sont de plus en plus menacées;
- G. considérant qu'en 2009, pendant l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations unies concernant le bilan du Viêt Nam en matière de droits de l'homme, le Viêt Nam a accepté plusieurs recommandations sur la liberté d'expression, y compris la recommandation de "garantir pleinement le droit de recevoir, rechercher et distribuer de l'information et des idées, en conformité avec l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques"; considérant que le Viêt Nam n'a toujours pas mis en oeuvre ces recommandations;
- H. considérant que la confiscation de terres par des fonctionnaires d'État, le recours excessif à la force en réaction à des protestations publiques contre des expulsions, les arrestations arbitraires de militants et les lourdes condamnations de manifestants sont en cours, tandis que l'incertitude règne sur les questions de droits fonciers et d'utilisation des terres;
- I. considérant que la liberté de religion et de conviction est réprimée et que l'Église catholique et les religions non reconnues, telles que l'Église bouddhiste unifiée du Viêt Nam, les églises protestantes et d'autres continuent à subir de graves persécutions religieuses;
- J. considérant que le Viêt Nam a entamé de vastes consultations publiques en vue de rédiger une nouvelle constitution mais que ceux qui ont exprimé leurs opinions ont subi des sanctions et des pressions;

- K. considérant que le Viêt Nam est candidat à un siège au Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour la période 2014 - 2016;
1. exprime sa profonde préoccupation face à la condamnation de journalistes et de blogueurs au Viêt Nam et aux lourdes peines qui leur ont été infligées; condamne les violations incessantes des droits de l'homme, y compris l'intimidation politique, le harcèlement, les agressions, les arrestations arbitraires, les lourdes peines de prison et les procès inéquitables perpétrés au Viêt Nam à l'encontre de militants politiques, de journalistes, de blogueurs, de dissidents et de défenseurs des droits de l'homme, tant en ligne que hors ligne, en violation flagrante des obligations internationales du Viêt Nam en matière de droits de l'homme;
 2. invite instamment les autorités à libérer immédiatement et sans conditions la totalité des blogueurs, des journalistes en ligne et des défenseurs des droits de l'homme; invite le gouvernement à cesser toutes les formes de répression à l'encontre de ceux qui exercent leurs droits à la liberté d'expression, à la liberté de conviction et à la liberté de réunion conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme;
 3. invite le gouvernement vietnamien à modifier ou à abroger la législation qui restreint le droit à la liberté d'expression et à la liberté de la presse de manière à fournir une tribune pour le dialogue et le débat démocratique; invite également le gouvernement à modifier le projet de "décret sur la gestion, la fourniture, l'utilisation de services Internet et de contenus informatiques en ligne" pour veiller à ce qu'il protège le droit à la liberté d'expression en ligne;
 4. presse le gouvernement vietnamien de mettre un terme aux expulsions forcées, d'assurer la liberté d'expression pour ceux qui dénoncent les abus concernant les questions foncières et de garantir à ceux qui ont été expulsés de force un accès aux recours judiciaires et une indemnisation adéquate conformément aux normes internationales et aux obligations au titre du droit international en matière de droits de l'homme;
 5. demande aux autorités de se conformer aux obligations internationales du Viêt Nam en mettant un terme à la persécution religieuse et en supprimant les obstacles juridiques qui s'opposent à ce que les organisations religieuses indépendantes se livrent librement à des activités religieuses pacifiques, ce qui suppose la reconnaissance de toutes les communautés religieuses, le libre exercice de la religion et la restitution des biens saisis arbitrairement par l'État à l'Église bouddhiste unifiée du Viêt Nam, à l'Église catholique et à toute autre communauté religieuse;
 6. exprime sa profonde préoccupation face aux conditions de détention des prisonniers d'opinion du fait de mauvais traitements et de l'absence de soins médicaux; demande que les autorités garantissent leur intégrité physique et psychologique, assurent un accès sans restriction à l'assistance d'un avocat et offrent une assistance médicale appropriée à ceux qui en ont besoin;
 7. répète que le dialogue en matière de droits de l'homme entre l'Union européenne et le Viêt Nam devrait aboutir à des progrès concrets concernant les droits de l'homme et la démocratisation; à cet égard, demande à l'Union européenne de faire systématiquement

état de ses préoccupations face aux violations des droits de l'homme au Viêt Nam aux niveaux les plus élevés et d'intensifier la pression sur les autorités vietnamiennes pour qu'elles cessent les contrôles sur l'internet et sur les blogs et lèvent les interdictions pesant sur les médias privés, autorisent les groupes et les particuliers à promouvoir les droits de l'homme et à exprimer leurs opinions et désaccords publiquement, prennent des mesures pour abolir la peine de mort, abrogent ou modifient les lois relatives à la sécurité nationale utilisées pour faire de l'opposition pacifique un délit et libèrent les prisonniers d'opinion pacifiques;

8. rappelle à toutes les parties qu'aux termes de l'article premier de l'accord de partenariat et de coopération, "le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques est le fondement de la coopération entre les parties et des dispositions du présent accord et constitue un élément essentiel de celui-ci"; demande à la Haute Représentante d'évaluer la compatibilité des politiques du gouvernement vietnamien avec les conditions figurant dans l'accord de partenariat et de coopération;
9. encourage le Viêt Nam à progresser vers la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de la Convention contre la torture; invite le gouvernement à mettre en place une commission nationale indépendante des droits de l'homme;
10. demande à la commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE d'examiner la situation concernant les droits de l'homme au Viêt Nam en mettant particulièrement l'accent sur la liberté d'expression et de formuler des recommandations au pays;
11. se félicite de ce que le gouvernement du Viêt Nam ait appelé la population à contribuer à sa première réforme constitutionnelle depuis 1992 et de ce que le délai ait désormais été prorogé jusqu'en septembre 2013 mais regrette que la consultation publique ait entraîné des sanctions et des pressions contre ceux qui exprimaient légitimement leur opinion; espère que la nouvelle constitution fera des questions de droits civils et politiques et des libertés religieuses une priorité; se félicite, à cet égard, de l'ouverture d'un dialogue avec des organisations de défense des droits de l'homme; espère que cela pourra aboutir à des réformes importantes en matière de droits du travail, de droits à l'éducation et de droits de l'homme à plus long terme; recommande qu'une invitation soit adressée au rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression pour qu'il se rende dans le pays et recommande que les autorités mettent en œuvre sans réserve ses éventuelles recommandations;
12. charge son président de transmettre la présente résolution à la Vice-présidente de la Commission/ Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des États membres, au gouvernement et au parlement du Viêt Nam, aux gouvernements des États membres de l'ANASE, au Haut Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations unies.

Établir les faits

Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités. Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années.

Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

Soutenir la société civile

Des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes... Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

Mobiliser la communauté des États

Un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

Informier et dénoncer

La mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.

COMITÉ VIETNAM
POUR LA DÉFENSE
DES DROITS DE L'HOMME
QUÊ MÈ:
ACTION POUR LA DÉMOCRATIE
AU VIETNAM



Ủy ban Bảo vệ Quyền làm Người Việt Nam

Le **Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme (CVDDH)** est l'organe international de **Quê Me: Action pour la Démocratie au Vietnam**, organisation à but non-lucratif fondée à Paris en 1975, avec des sections en Europe, aux États-Unis d'Amérique, au Canada et en Asie. Ses objectifs sont de surveiller la situation des droits de l'Homme, mobiliser le soutien aux victimes de violations des droits de l'Homme et promouvoir les libertés démocratiques au Vietnam. Le CVDDH publie également des livres et des rapports en vietnamien qui circulent clandestinement au Vietnam, ainsi qu'au sein de la diaspora vietnamienne, afin de promouvoir une éducation et une culture des droits de l'Homme, et fournir une tribune pour tous ceux qui oeuvrent pour le développement des libertés individuelles et des droits de l'Homme au Vietnam. Võ Vn Ái est le président du CVDDH.

Quê Me: Action pour la Démocratie au Vietnam

BP 60063 - 94472 Boissy Saint Léger cedex - France

Tél: +33 1 45 98 30 85 - Fax: +33 1 45 98 32 61

E-mail: queme.democracy@gmail.com - <http://www.queme.net>

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France

CCP Paris: 76 76 Z

Tél: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80

www.fidh.org

Directrice de la publication: Souhayr Belhassen

Rédacteur en chef: Antoine Bernard

Auteurs: Võ Văn Ái, Penelope Faulkner et Shiwei Ye,

FIDH/Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme/Quê

Me: Action pour la Démocratie au Vietnam

Mise en page: Eagan

La FIDH
fédère 164 organisations de
défense des droits humains
réparties sur les **5 continents**



l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. Article 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Article 10 : Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial,

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme – les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 164 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

fidh

Retrouvez les informations sur nos 164 ligues sur www.fidh.org